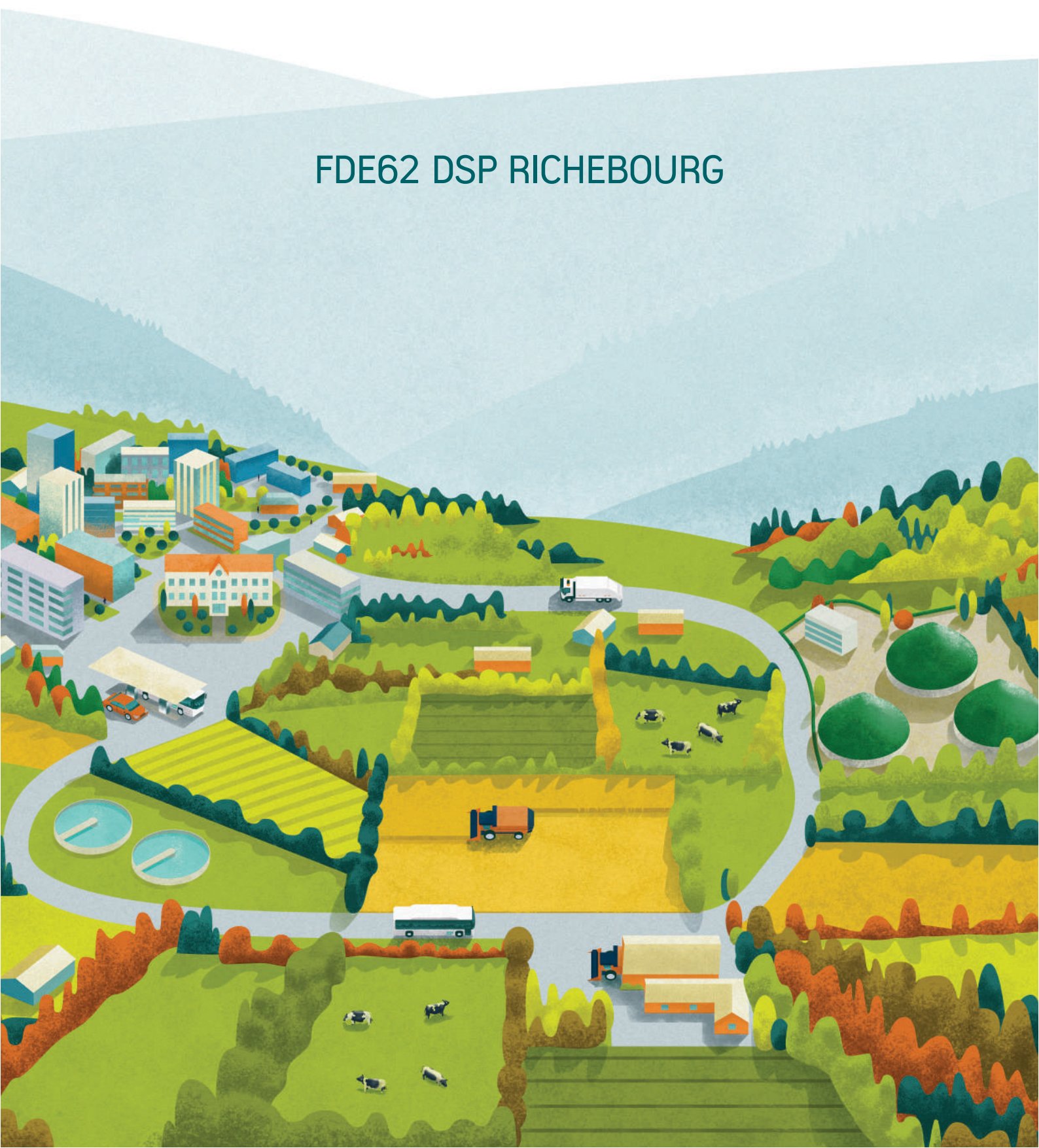




COMPTE RENDU
D'ACTIVITÉ DE
CONCESSION 2023



FDE62 DSP RICHEBOURG



01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	12
02	L'activité au quotidien	14
	Les clients et leurs usages	16
	Les services et les prestations	22
	L'activité de comptage	25
	L'écoute client	29
	La chaîne d'intervention	35
	La sécurité du réseau	41
03	Le patrimoine de votre concession	50
	Vos ouvrages	52
	Les chantiers	59
	Les investissements	61
	La valorisation de votre patrimoine	66
04	Le compte d'exploitation	68
	Le tarif de distribution de votre concession	70
	La synthèse du compte d'exploitation	71
	Les recettes	73
	Les charges	75
05	La transition écologique	80
	Le gaz vert	82
	La mobilité durable	88
	Sobriété énergétique	90
	Responsabilité sociétale de l'entreprise	92
06	GRDF & Vous	94
	La distribution du gaz, une mission de service public	96
	Une organisation à votre service	100
	Les outils digitaux à votre disposition	103





L'édito

Mesdames, Messieurs, chères autorités concédantes, vous qui nous confiez l'exploitation de votre réseau, j'ai souhaité profiter du compte-rendu annuel d'activité de votre concession (CRAC) pour m'adresser à vous et vous remercier de votre confiance.

2023 a été une année symbolique pour le gaz et l'essor des gaz verts : nous avons atteint la capacité de 12 TWh/an de biométhane raccordée au réseau, bien au-delà des objectifs initiaux fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Aujourd'hui, plus de 650 méthaniseurs répartis sur les territoires fournissent une énergie équivalente à celle de deux réacteurs nucléaires. Cette réussite collective démontre une fois de plus le rôle clef que vous jouez dans la transition écologique de la France. Nous sommes convaincus que la réponse à apporter au défi climatique viendra des territoires et je tiens à vous assurer que nous serons à vos côtés pour y parvenir. Les éléments que vous retrouvez dans votre CRAC témoignent d'ailleurs de cet engagement continu.

En premier lieu, un engagement pour la sécurité, l'entretien et l'adaptation du réseau de gaz qui reste votre patrimoine industriel.

Ensuite, un engagement pour plus de proximité, d'écoute et de transparence. Le modèle de contrat de concession, construit avec la FNCCR et France urbaine, est d'ailleurs une expression concrète de cette volonté.

Enfin, un engagement pour accompagner la transition écologique de votre territoire.

Le réseau de gaz est un formidable atout stratégique : d'une part, la molécule de gaz stockable apporte la résilience dont le système énergétique a besoin, et d'autre part, avec le verdissement du gaz, le réseau collecte et distribue une énergie locale et renouvelable, créatrice d'activités et d'emplois non délocalisables.

Année après année, votre confiance nous honore et nous oblige. Notre mobilisation à vos côtés se veut à la hauteur des enjeux que nous partageons. La décarbonation est d'ailleurs maintenant au cœur du projet de GRDF.

Vous pouvez donc compter sur nos équipes pour une gestion de votre réseau de distribution en toute sécurité, performante, et facilitant la décarbonation de votre territoire pour soutenir la transition écologique.

Je vous renouvelle mes remerciements et vous souhaite une bonne lecture.

Laurence Poirier-Dietz
Directrice générale





01

L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre contrat de concession	12

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle



29

Nombre de clients



1

Nombre de premières mises en service clients



315 MWh

Quantités de gaz acheminées



94,3%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



0

Nombre de réclamations



100,0%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat



2050

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



01/12/2020

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



0 €

Redevance R1



3 209 €

Investissements réalisés
sur la concession



8 590 €

Recettes
acheminement et hors
acheminement

Maintenance et sécurité



1

Nombre
d'interventions de
sécurité gaz



1

Nombre d'incidents

Patrimoine



4 365 m

Longueur totale des
conduites



28

Nombre de compteurs
domestiques actifs

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux



MICHEL NOVAK

Délégué Territorial

06 63 89 19 52

michel.novak@grdf.fr



Gérard BEAUVOIS

06 23 07 42 92 - gerard.beauvois@grdf.fr

Territoires :

CC de la terre des 2 Caps, CA Grand Calais Terres et Mers, CC de la région d'Audruicq, CC pays d'Opale, CC de Desvres - Samer, CC du Boulonnais

Missions transverses :

- Interlocuteur privilégié FDE 62
- Appui aux politiques énergétiques



Michel NOVACK

06 98 50 35 65 - michel.novack@grdf.fr

Territoires :

CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, CC Flandres Lys, CA de Lens-Liévin, CA d'Hénin-Carvin

Missions transverses :

- Bassin Minier



Hervé COPPIN

06 98 50 35 65 - herve.coppin@grdf.fr

Territoires :

CC des deux baies en Montreuillois, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Pays de Lumbres, CA du Pays de Saint Omer, CC des 7 vallées, CC du Ternois

Missions transverses :

- Biométhane



Jean-Philippe CROMARIAS

06 20 37 36 92

jeanphilippe.cromarias@grdf.fr

Territoires :

CU d'Arras, CC du Sud Artois, CC Osartis Marquion, CC Campagnes de l'Artois

Missions transverses :

- Biodéchets



L'Edito du Pas-de-Calais

Dans un contexte climatique, géopolitique et économique toujours complexe, le Pas Calais affirme une position de département importante concernant la distribution du Gaz. La tendance aussi bien en termes de consommation que de développement et extensions réalisées est à la baisse. L'annonce politique du printemps 2023 prévoyant la fin possible des chaudières gaz fait aussi partie des éléments marquants cette année.

Dans ce contexte, l'importance des alternatives énergétiques comme le développement des Gaz verts est soulignée. Solution essentielle pour la décarbonation, les Gaz Verts représentent une opportunité pour le traitement des déchets tout en garantissant l'indépendance énergétique de la France. Dans le Pas-de-Calais, 19 sites de biométhane injectent déjà sur le réseau, permettant une production de 466 GWh soit 11 % des besoins résidentiels, tandis que de nouveaux sites sont en cours de construction. Le potentiel de production de Gaz verts reste important, exigeant une collaboration efficace de tous les acteurs pour impulser de nouveaux projets. Le GNV, malgré la concurrence de la mobilité électrique, est une alternative de décarbonation efficace notamment pour les flottes «captives» (Bennes à Ordures, BUS ...).

L'engagement de GRDF en faveur de la sécurité et de la satisfaction de ses clients est fondamental. En 2023 dans le Pas-de-Calais, 98,9% des interventions ont été réalisées en moins de 60 minutes, avec un investissement record de plus de 8 millions d'euros par an consacré à l'adaptation et à la modernisation des ouvrages au cours des 3 dernières années.

Enfin, grâce à des échanges réguliers avec la FDE62, au soutien de notre concédant et à la confiance établie avec toutes les parties prenantes, GRDF remplit sa mission de service public pour le bénéfice des clients et des collectivités. L'ambition est de continuer à s'améliorer et de travailler en collaboration étroite pour répondre aux exigences et contribuer activement à la décarbonation du territoire et accompagner activement la transition énergétique.

Didier Cousin

Directeur Territorial Haut-de-France

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 01/12/2020

Durée d'application : 30 ans

Date de mise en gaz de la commune : 01/07/2019

Contribution de l'autorité concédante : 187 155 €

Cette DSP a été alimentée en amont d'un appel d'offre et a fait l'objet d'une régularisation. L'extension du réseau a initialement été prévue comme si la commune se trouvait en zone de desserte historique, les calculs de B/I et la contribution de concédants ont été calculés avec cette hypothèse et les travaux ont partiellement été réalisés.

Une fois déterminé que la commune n'était pas en zone historique, un appel d'offre a été lancé, avec possibilité de reprendre le réseau en exploitation via un ticket d'entrée pour tout concédant qui souhaiterait postuler. A la suite de la procédure, c'est GRDF qui a été retenu.

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- Le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_guide_de_lecture.pdf.
- La « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via le « Portail Collectivités ».





02

L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	16
2.2	Les services et les prestations	22
2.3	L'activité de comptage	25
2.4	L'écoute client	29
2.5	La chaine d'intervention	35
2.6	La sécurité du réseau	41

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte et complémentaire de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

À la suite d'une année 2020 marquée par une baisse sensible des consommations des professionnels due à la crise sanitaire, le niveau des consommations en 2021 était revenu à un niveau similaire aux années précédant la crise COVID. La consommation de gaz en France s'oriente de nouveau à la baisse depuis 2022. Ainsi, en 2023, les consommations corrigées de l'impact climatique sont inférieures d'environ 14% à celles de 2019.

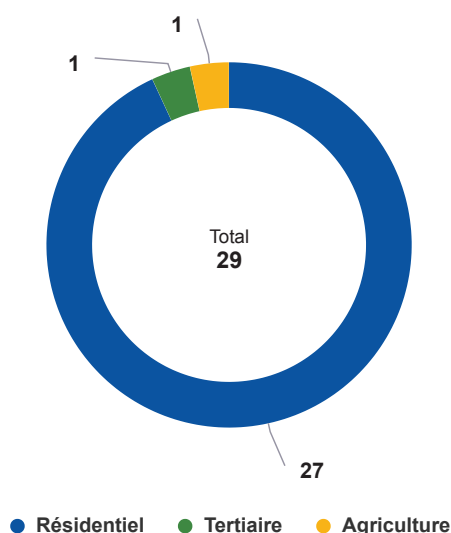


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

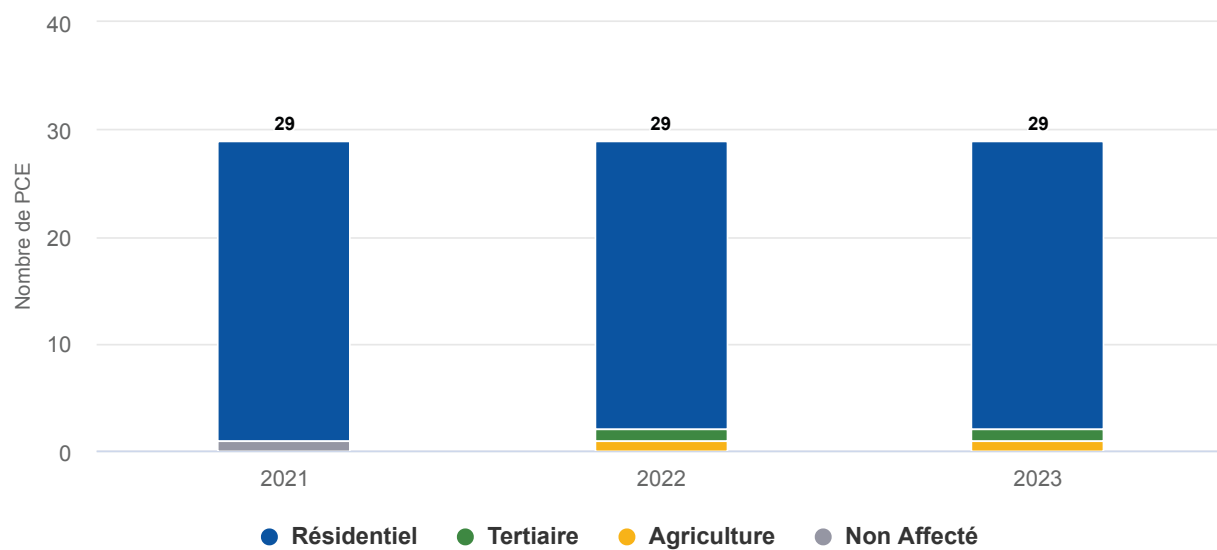
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

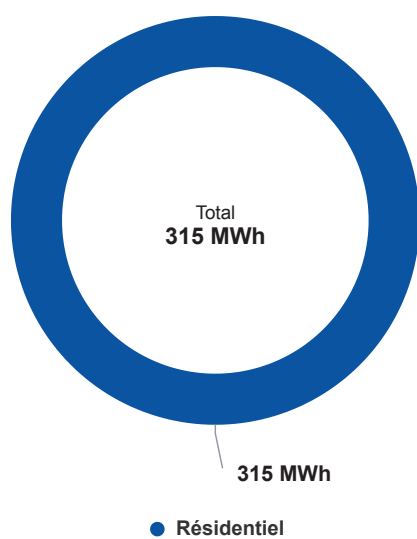
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2023



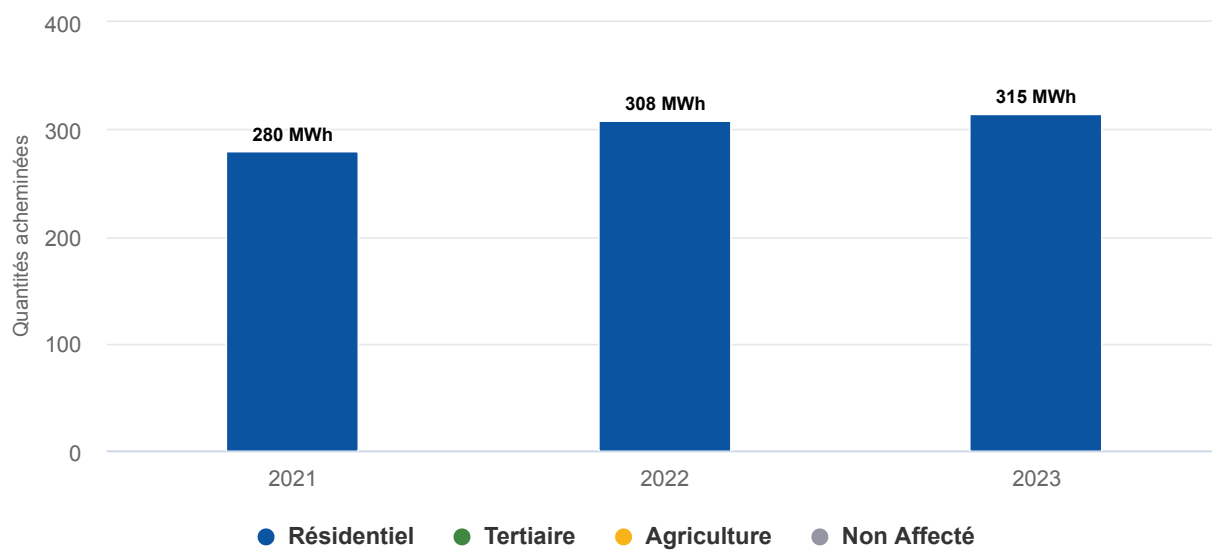
Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2023



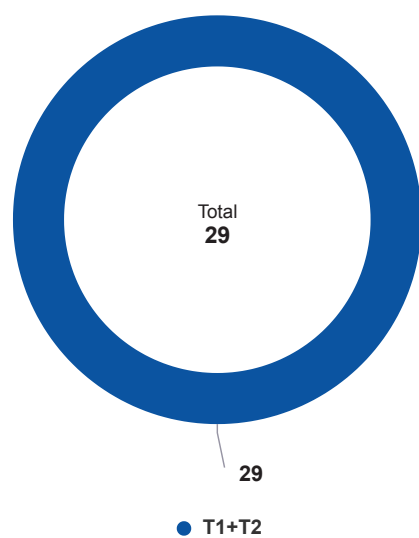
Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



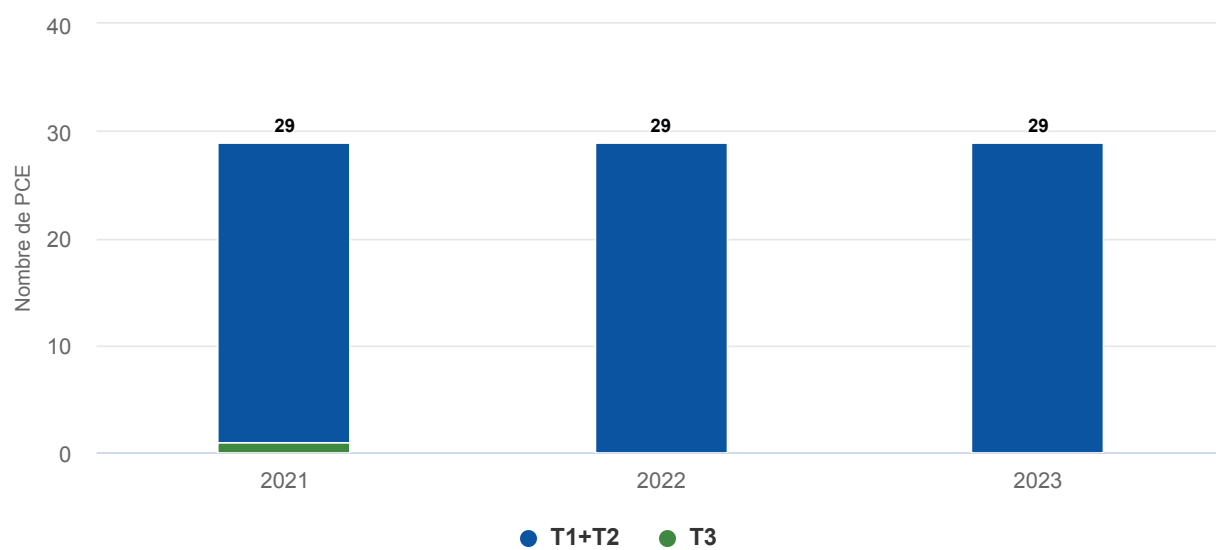
Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

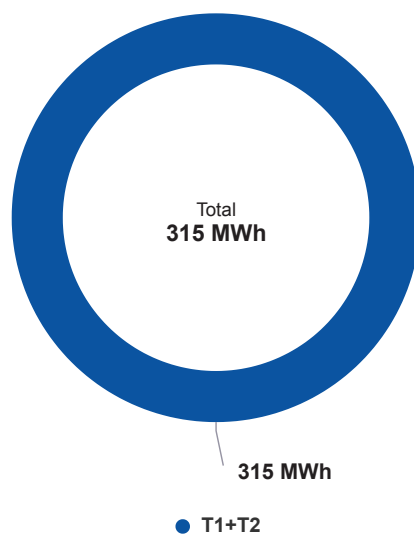
Répartition du nombre de clients par tarif en 2023



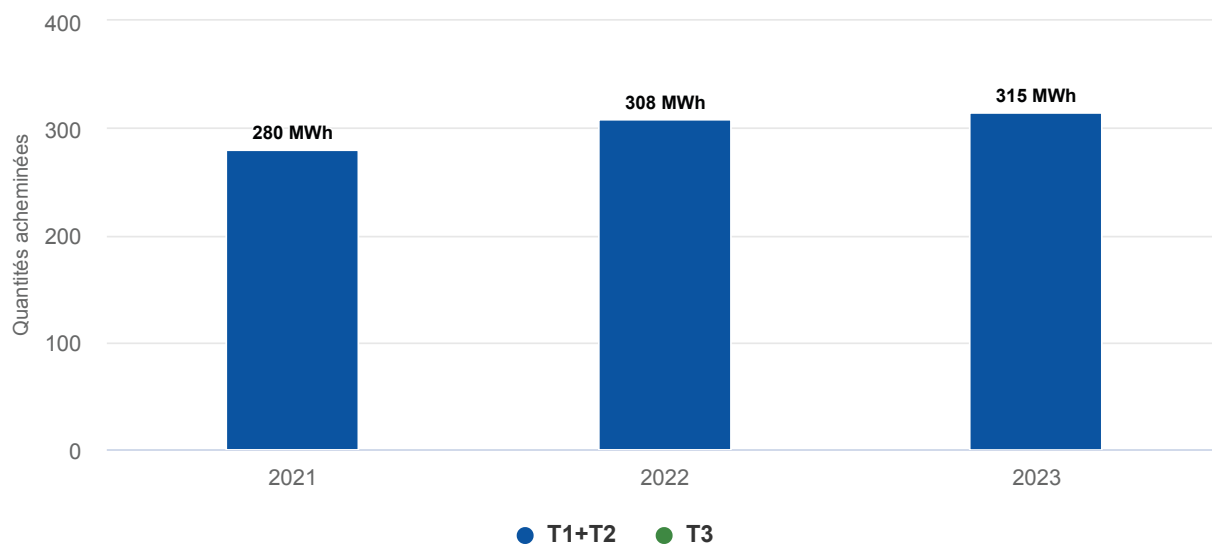
Évolution du nombre de clients par tarif



Répartition des quantités acheminées par tarif en 2023



Évolution des quantités acheminées par tarif



Les données de consommation sont désormais organisées en secteurs d'activités conformément aux dispositions du décret n°2020-196 et de l'arrêté du 6 mars 2020 :

- les secteurs d'activités « tertiaire », « industrie » et « agricole » des clients professionnels (quel que soit le tarif d'acheminement) sont déterminés et répartis selon leur code NAF (sauf 68.32A). Pour les tarifs d'acheminement T3, T4 et TP cette attribution est plus détaillée car réalisée selon le deuxième niveau de la nomenclature NAF (88 secteurs).
- le secteur d'activité « résidentiel » correspond aux points de livraison (PDL) ayant des tarifs T1 ou T2, dont le code NAF est soit 68.32A, soit non renseigné.
- enfin, un traitement spécifique est fait sur les PDL T3, T4 et TP sans code NAF pour permettre une affectation à un secteur d'activité, sinon ils sont rattachés à « non affecté ».



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Note sur les données 2022

La mission de contrôle sur la méthode d'élaboration des comptes d'exploitation des concessions réalisée par le Commissaire aux Comptes de GRDF sur les données publiées dans le CRAC 2022 a mis en lumière une anomalie significative sur les recettes d'acheminement et les quantités acheminées. Cette anomalie a été causée par un problème informatique de synchronisation des tables utilisées par l'outil de GRDF en charge du calcul des recettes d'acheminement, et ne remet pas en cause la méthodologie retenue. Compte tenu de l'ampleur de l'anomalie, GRDF a décidé, afin de vous communiquer des données cohérentes, de corriger également les données de l'année 2022. Ainsi, les quantités affichées dans le CRAC 2023 pour l'année 2022 peuvent être différents des montants 2022 publiés dans le CRAC 2022.

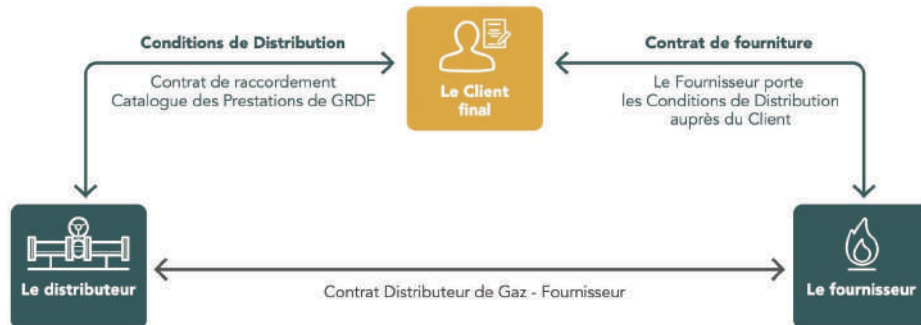
Protection des données à caractère personnel

Pour veiller à la protection des Données à Caractère Personnel, et en application du décret N°2016-973, article D111-53 alinéa II, les consommations des agrégats comprenant 10 points de livraison ou moins et correspondant à une consommation de 200 MWh ou moins ne peuvent être publiées. Les données concernées sont dites «secrétisées». Dans ce cadre, les consommations par tarifs ne peuvent être rendues publiques.

Les données non secrétisées ainsi que les analyses des évolutions de recettes d'acheminement feront l'objet d'un échange auprès de la FDE62.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est disponible sur le site de GRDF : www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service à la suite d'une résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue de prestations.

Les principales évolutions du catalogue 2023 publié le 1^{er} juillet 2023 ont notamment porté sur :

- la mise en conformité de certaines prestations, afin d'harmoniser la terminologie à la suite de la délibération de la CRE du 7 juillet 2022 :
 - remplacement du terme « biométhane » par « gaz renouvelable » dans tout le catalogue afin d'y inclure d'autres sources de production de gaz pouvant être injecté dans le réseau de distribution de gaz que celle issue de la méthanisation.
- la création, modification et suppression de certaines prestations :
 - la prestation n°303 « Fréquence de relevé supérieure à la fréquence standard » est supprimée compte tenu de l'état d'avancement du déploiement des compteurs Gazpar et des solutions proposées aux consommateurs rencontrant des difficultés à avoir accès au dispositif de communication permis par Gazpar,
 - la prestation n°32 « Communication à un Client de données de consommation gaz au point de livraison, de données techniques du PCE et de données contractuelles » en précisant les justificatifs attendus d'un consommateur pour une demande de transmission par mail ou courrier,
 - les prestations n°531/532 « Vérification de données de comptage sans

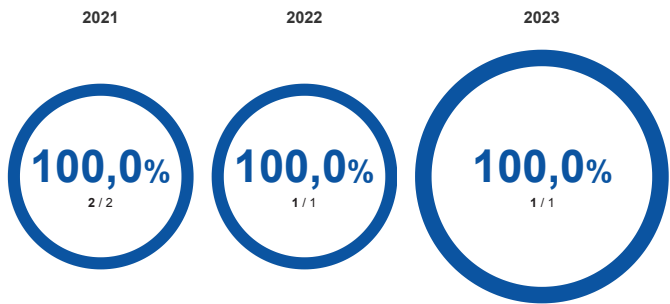
- déplacement », n°541/542 « Vérification de données de comptage avec déplacement » en clarifiant les canaux de contestation des index,
- les prestations n°841/942 « Enquête » en précisant les actes réalisés lors d'une enquête,
- la prestation n°125 « Mise à jour des capacités d'injection sur demande (prestation expérimentale) » est créée afin de répondre à un besoin exprimé par les acteurs étudiant la faisabilité d'un raccordement au gaz renouvelable,
- la prestation n°214 « Réalisation de raccordement d'un producteur de biométhane » en apportant une précision réglementaire.
- l'évolution de l'ensemble des tarifs au 1^{er} juillet 2023 est basée sur un indice de prix des matières premières, qui a augmenté de +5,3%.
- pour l'évolution des tarifs des prestations annexes des GRD de gaz au 1^{er} juillet 2023 et en raison de la crise menant à des pénuries de matières premières, la CRE considère qu'il n'est pas pertinent, pour cet exercice, d'appliquer la formule d'indexation en vigueur. Par conséquent, la CRE la remplace, à titre exceptionnel pour l'année 2023 et pour l'ensemble des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de gaz, par une formule d'indexation basée sur la variation moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation.

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

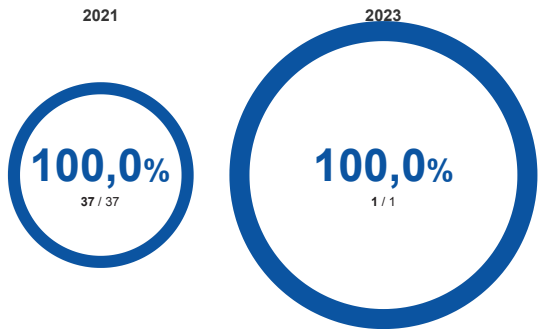
	2021	2022	2023
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	31	2	3
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	0	1	1
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	1	0	0
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	4	0	0
1 ^{ère} mise en service	29	0	1

Sur votre commune, en 2021, 2022 et 2023, il n'y a eu aucune intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement) ni aucun déplacement vain ou annulation tardive facturés.

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



Taux de raccordement dans les délais catalogue



2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est organisé de manière différente entre les plus gros consommateurs (environ 105 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce second périmètre, pour les derniers cas où le compteur n'est pas encore communicant (moins de 5% des clients au niveau national à fin 2023), le relevé est organisé sur un rythme semestriel via des auto-relevés.

La qualité du relevé des comptages

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 100,0% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 0,0% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent à la suite des contrôles des consommations relevées à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issues des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 100,0% sur votre concession. Il correspond au ratio du nombre de compteurs dont l'index a pu être lu les 12 derniers mois sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

Depuis 2020, afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place un service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs

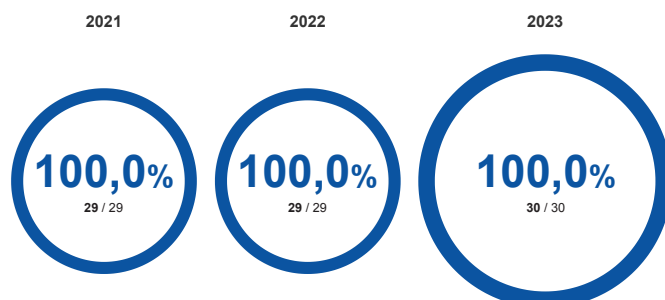


En 2023, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 30. En 2022, ce nombre était de 29 et de 29 en 2021.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs

**Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession :
il n'existe aucun point de mesure.**

Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels



Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie.

Découvrez sur grdf.fr les bonnes raisons de créer votre Espace Client.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Depuis le début du déploiement sur votre concession, 30 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 3 en 2023.

Avancement du déploiement du compteur communicant sur votre territoire

2023 marque la fin du projet de déploiement intensif des compteurs communicants.

L'activité au quotidien

GRDF a atteint l'objectif fixé par la CRE de 95% de déploiement. Depuis, la région lance des démarches volontaires et opportunistes pour convertir les derniers compteurs gris et améliorer le taux de déploiement à plus de 98% à fin 2026.

Aujourd'hui, les clients non télé relevés doivent communiquer à GRDF leur auto relevé à fréquence semestrielle, et à minimum une fois par an. Ils peuvent aussi contacter GRDF ou leur fournisseur pour s'équiper d'un compteur communicant.

Le taux de déploiement des compteurs atteint 100 % à la fin de l'année 2023 sur votre territoire.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

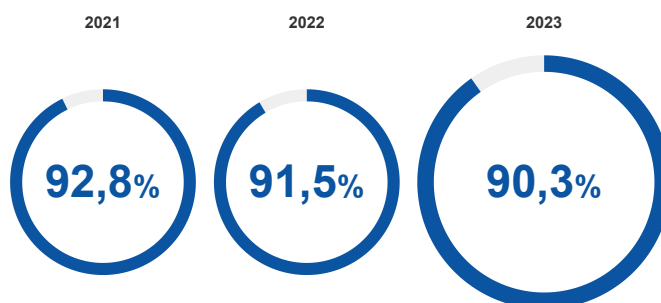
Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs d'énergie. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone au 09 69 36 35 34 du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé) avec un service dédié pour l'accueil des clients professionnels et des collectivités locales (en choisissant 3 lors de l'appel).



68 912

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales et autorités concédantes pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 488 élus et fonctionnaires territoriaux, dans toutes les régions métropolitaines, ont répondu à cette enquête entre décembre 2023 et fin janvier 2024. En 2023, 99% des collectivités (97% en 2022) se déclarent satisfaites du respect par GRDF des obligations du contrat de concession et de la qualité de la relation.

Dans le détail, on observe notamment que 98% (97% en 2022) des autorités concédantes se déclarent confiantes dans la capacité de GRDF à fournir les données nécessaires, et 97% (96% en 2022) considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que la présence de GRDF à leurs côtés et sur le terrain. GRDF s'engage à maintenir un haut

L'activité au quotidien

niveau de service, au plus près des besoins des collectivités locales, afin d'apporter au cœur des territoires une énergie sûre, abordable et de plus en plus renouvelable.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

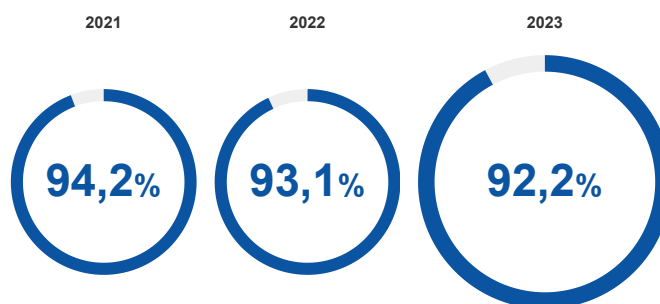
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.



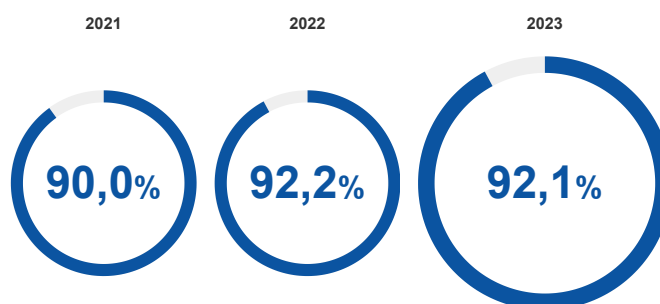
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

90% de
satisfaction,
objectif du projet
d'entreprise GRDF

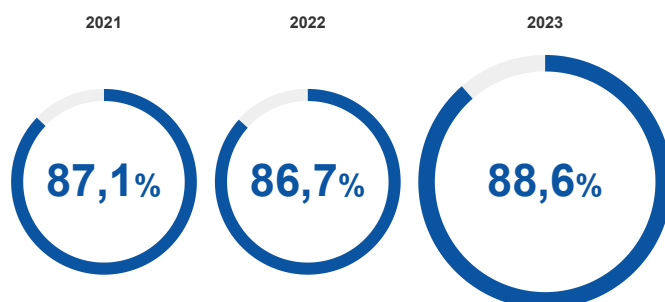
Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



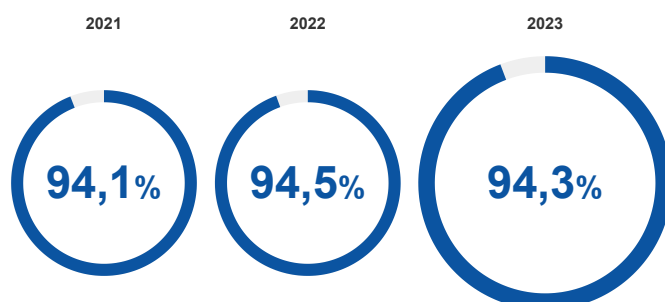
Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



**Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur
votre région GRDF**



**Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil
dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF**



La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après la baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs d'énergie pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés, les années 2018-

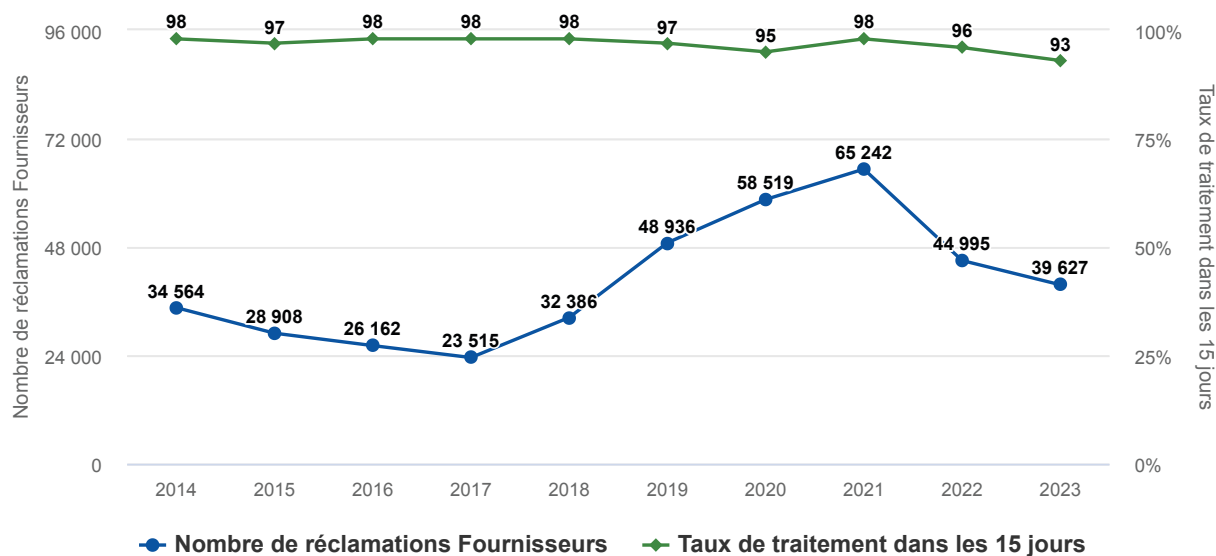
L'activité au quotidien

2021 ont été marquées par une augmentation des réclamations principalement liée à des anomalies de publication de données de consommation, ceci en lien avec le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz et, de façon plus globale, avec les évolutions des systèmes d'information associés à la mise à disposition des données de consommation aux fournisseurs.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des réclamations Fournisseurs courantes au niveau national



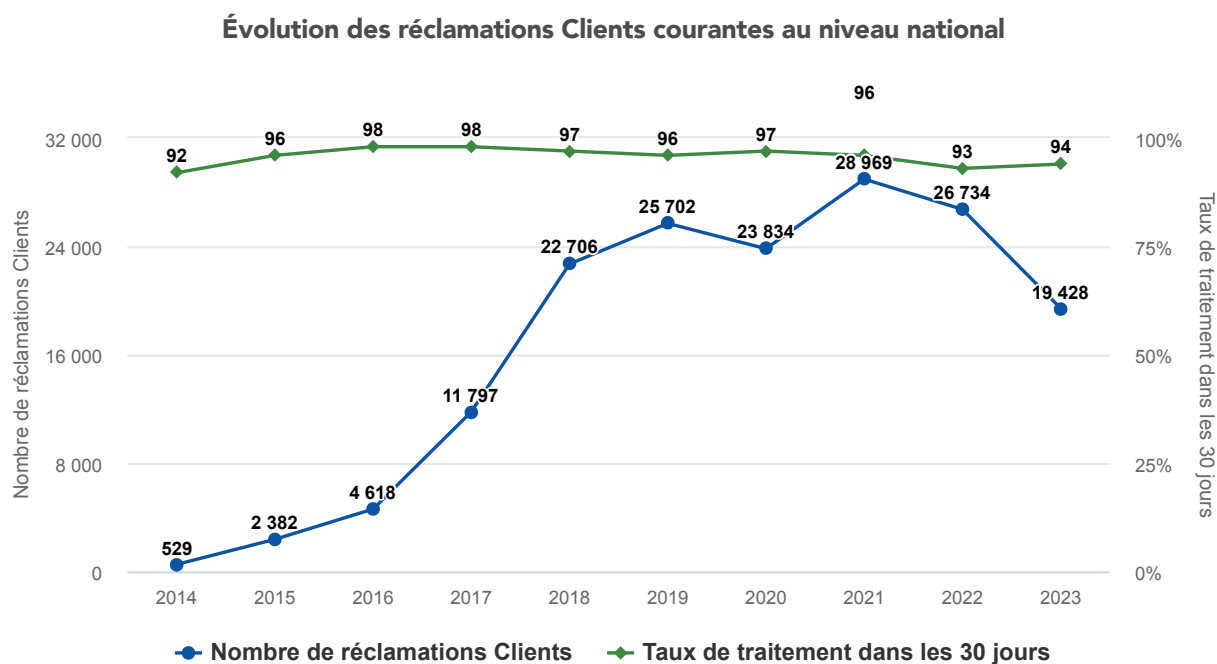
En 2023 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 92,5%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Le volume des réclamations émises directement par les clients a diminué depuis 2022 (18 750 en 2023 contre 26 750 en 2022), grâce aux actions suivantes :

- GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamation.
- GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont d'ailleurs réalisées en continu depuis 2020).

On constate que le taux de traitement des réclamations dans les délais a tendance à remonter en 2023 passant de 95,7% en 2021 à 92,5% en 2022 et à 94,6% de réponses apportées dans les 30 jours en 2023.



Les réclamations sur votre concession

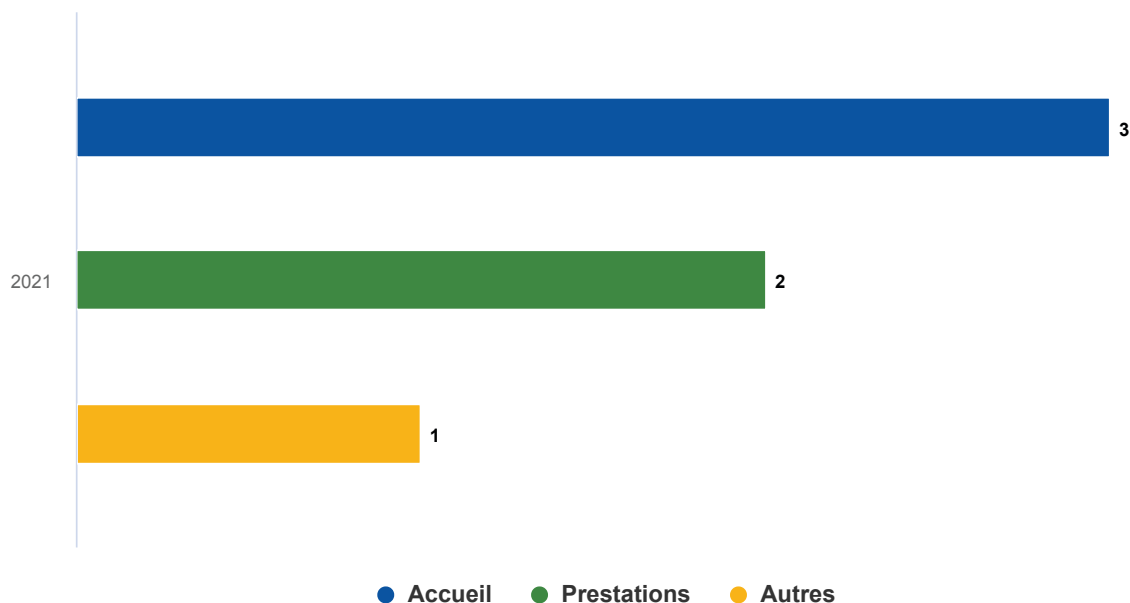
Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2023

Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession :
il n'existe aucun point de mesure.

Évolution du nombre de réclamations par motif



En 2023 sur votre concession, il n'y a eu aucune réclamation. Il n'y avait aucune réclamation en 2022, et de 6 en 2021.

En 2023 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) n'est pas calculable car il n'y a aucune réclamation.

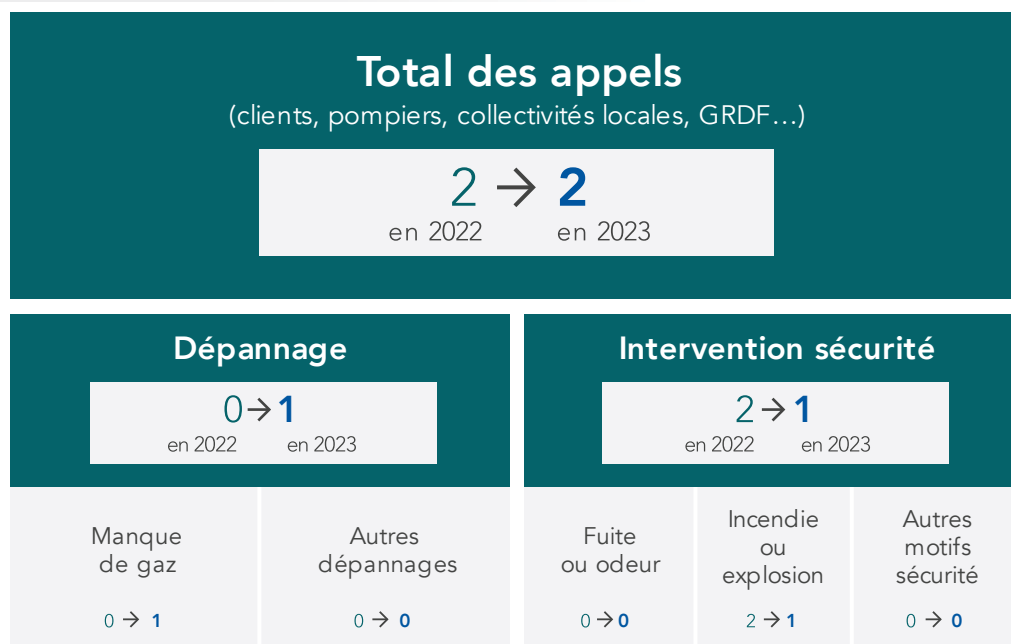
2.5 La chaîne d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 98,9%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

1 → 1
en 2022 en 2023

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
0 → 0	0 → 0	1 → 1	0 → 0

Incidents, par siège du défaut

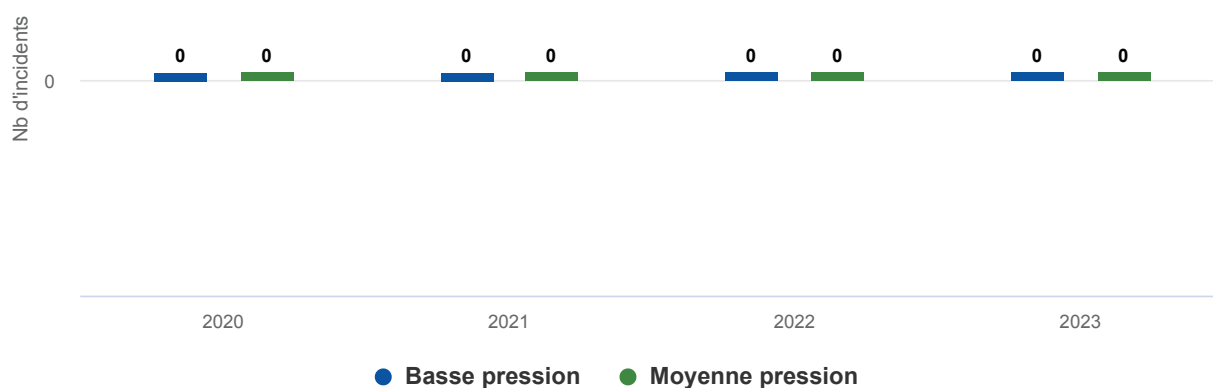
Installations inté- rieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
0 → 0	0 → 0	1 → 1

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage		Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident	
Réseau	Branchement individuel ou collectif	Dommages	Défaut de mise en œuvre
0 → 0	0 → 0	0 → 0	0 → 0
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique	Défaillance d'installations à proximité	Incendie
0 → 0	0 → 0	0 → 0	0 → 0
Autres ouvrages exploités par GRDF		Environnement	Matériel
0 → 0		0 → 0	0 → 0

Clients concernés par une interruption
de livraison suite à un incident

0 → 0

Répartition des incidents sur le réseau par pression



Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2023, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit:

Évolution des fuites par type d'ouvrage

**Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession :
il n'existe aucun point de mesure.**

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

En 2023, il n'y a pas eu d'incident significatif sur votre concession.

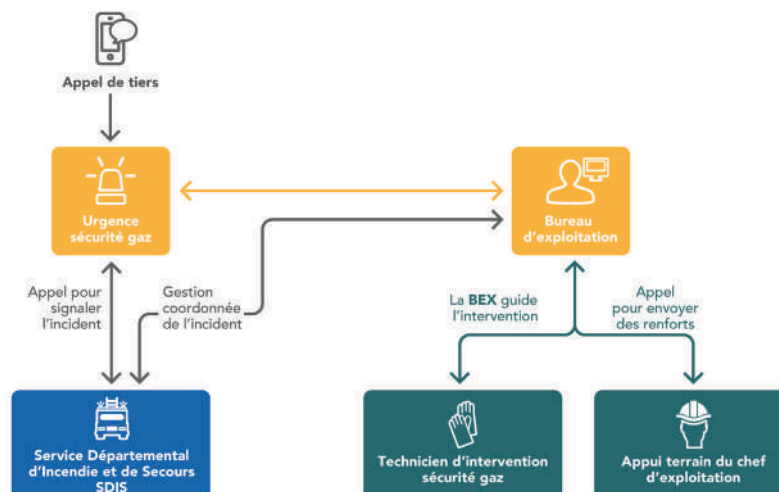
Le numéro d'Urgence sécurité gaz

Le numéro d'Urgence sécurité gaz est gratuit et accessible 24h/24, 7 jours sur 7



La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente moins de 2% des interventions de sécurité.



En 2023 sur votre concession, aucune Procédure Gaz Renforcée n'a été réalisée et plus globalement il n'y a eu qu'une intervention de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation,

des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 57 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Mise en œuvre du Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) en 2023 sur la région Hauts-de-France

29/06/2023, PSI (cas réel) à Lille (59)

Suite à un feu de poubelle qui s'est propagé au coffret adossé à un bâtiment collectif, une fuite de gaz enflammée s'est déclenchée. Une Procédure Gaz Renforcée (PGR) a été rapidement mise en œuvre pour sécuriser la zone. Cette situation est survenue dans le cadre des émeutes urbaines. GRDF a pris des mesures immédiates en fermant trois postes de distribution publique (MP/BP) afin d'arrêter le flux de gaz. L'impact s'élève à 4 500 clients coupés dont 3 600 clients BP actifs.

31/08/2023, PSI (exercice) à Volckerinckhove (59)

Suite au retour d'expérience de l'incident à Saint Josse, GRDF a organisé un exercice Plan de Continuité de Service (PCS) sur une problématique similaire, afin d'observer et d'évaluer les réponses à différents niveaux : la cellule de crise régionale, la salle de conduite et les manœuvres sur le terrain. L'exercice consistait à simuler l'injection d'un gaz non conforme depuis le poste biométhane de Volckerinckhove avec exutoire (en termes de consommation) sur le secteur de Saint-Omer, nécessitant la coupure de l'alimentation de 5 000 clients. Les actions comprenaient l'isolement de la source non conforme et la purge du gaz inadéquat. Les résultats ont démontré un diagnostic rapide de la salle de conduite, des manœuvres terrain efficaces et prêtes à être mises en œuvre, ainsi qu'un dispositif de crise répondant aux attentes pour ce type d'événement.

09/11/2023, PSI (cas réel) dans le Pas de Calais (62)

Une montée des eaux sur trois cours d'eau du département du Pas-de-Calais (l'Aa, la Liane et la Canche) a provoqué des inondations et endommagé plusieurs ouvrages gaz, notamment le réseau BP ainsi que divers équipements tels que les compteurs et régulateurs. Dans le cadre de cette situation, GRDF a réalisé 2 000 enquêtes PCE. Environ 20% des équipements ont été remplacés pour assurer la sécurité et la continuité du service.

InfoCoupure

L'activité au quotidien

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

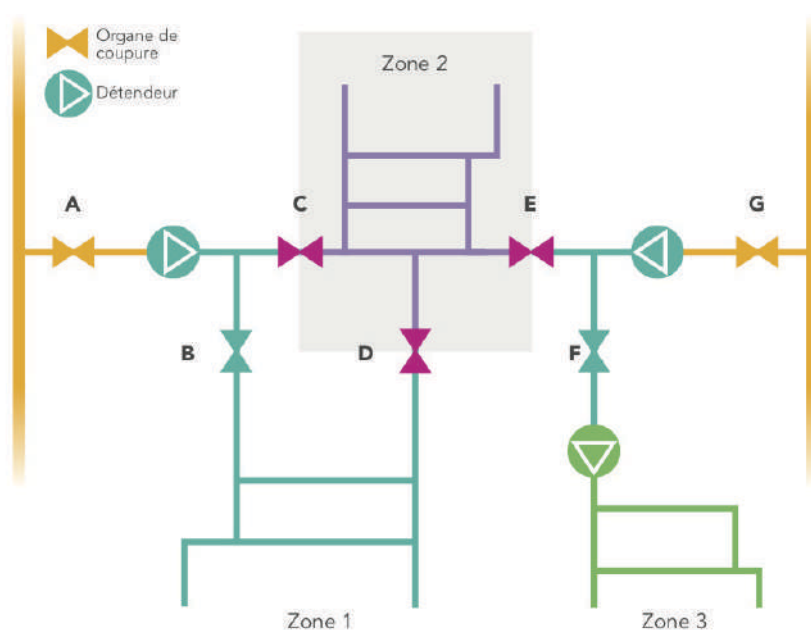
Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane sont équipés de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les éventuels dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessous :

- Des artères principales (ou réseaux « primaires »), en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients, ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage. Depuis quelques années, des postes d'injection biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux secondaires en MPB desservent des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en BP ou MPB alimentant l'ensemble des clients des zones 1 et 3. Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet.

Au fur et à mesure des extensions, renouvellements et/ou modifications de réseau, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de stations GNV.



La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés.

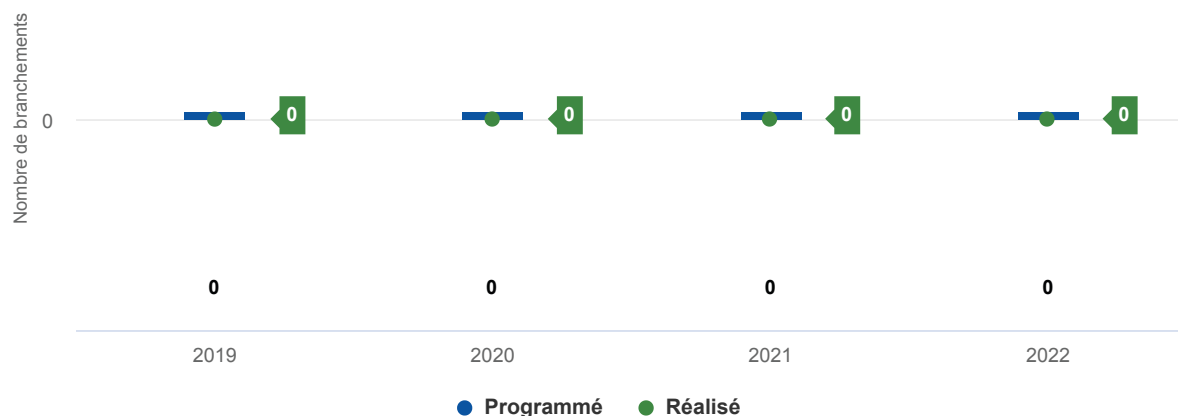
Visites de maintenance des postes de détente réseau

**Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession :
il n'existe aucun point de mesure.**

Visites de maintenance des robinets de réseau

**Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession :
il n'existe aucun point de mesure.**

Visites de maintenance des branchements collectifs

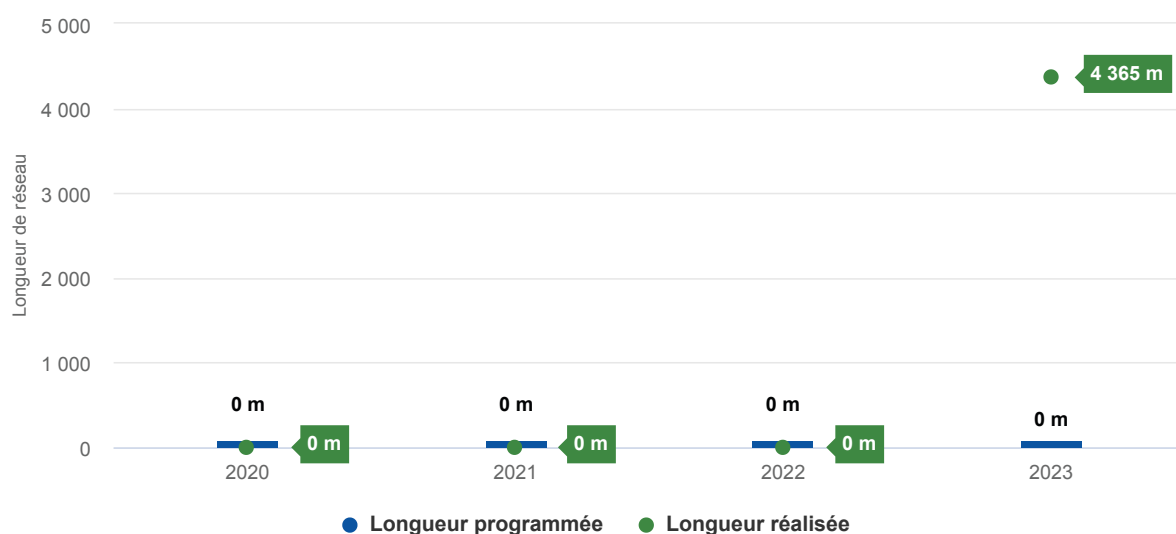


La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend des caractéristiques du réseau (nature, pression).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



Dépenses interventions incidents et maintenance

Dépenses d'interventions incidents et de maintenance (€)		2021	2022	2023
Interventions Incidents		371	224	286
Maintenance corrective programmée	Réseau	152	47	136
	Branchements	132	81	62
Maintenance préventive	Réseau	26	34	427
	Branchements	0	0	0
TOTAL		681	386	911

La hausse des dépenses d'intervention incidents et maintenance en 2023 sur votre concession s'explique principalement par la surveillance de 4 km de réseau dans le cadre du programme de maintenance RSF.

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Clients Sédentaires », pour les clients qui occupent leur logement depuis plus de 12 ans et dont la chaudière a également plus de 12 ans,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2023, sur votre concession :

- aucun diagnostic n'a été réalisé à la suite de l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose des compteurs

Type de compteur	Périodicité	2021	2022	2023
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	0	0	0
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	0	0	0
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	0	0	0

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire dit anti-endommagement est applicable depuis plus de 10 ans. Il concerne tous les intervenants des chantiers, de la conception à la réalisation. Il permet à chaque acteur, responsable de projets et entreprise de travaux, avec la contribution des exploitants de réseaux, de renforcer la sécurité des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

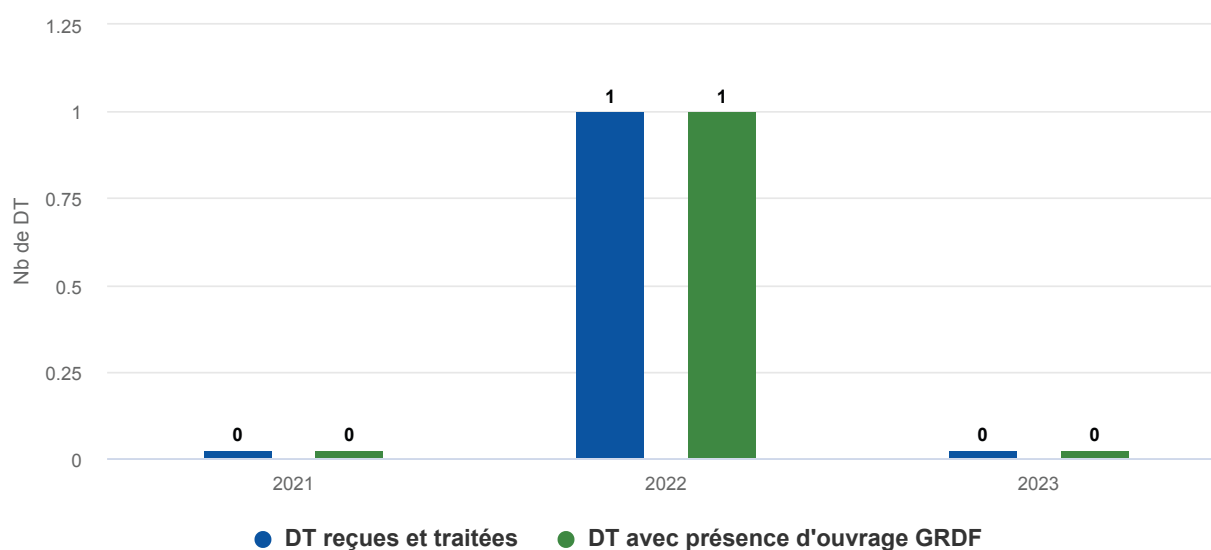
GRDF traite dans les délais réglementaires l'ensemble des déclarations de travaux reçues pour permettre des travaux en toute sécurité.

Ces déclarations peuvent être des DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou des Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux en associant le responsable de projet pour des opérations élémentaires (les données annuelles qui vous sont transmises par GRDF précisent le nombre de déclarations par commune).

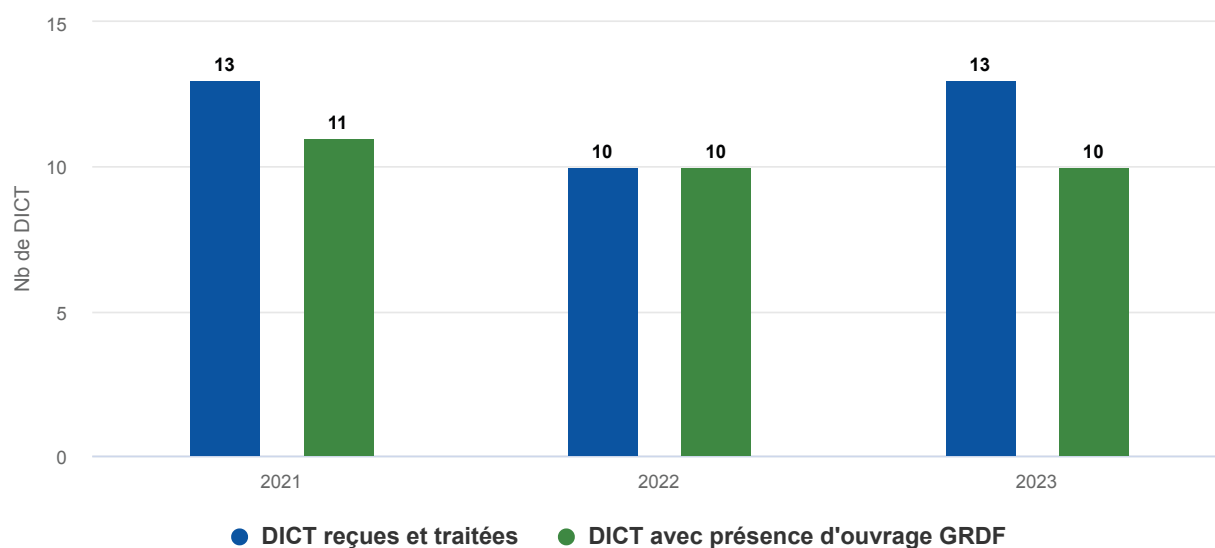


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des Déclarations de Travaux



Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



Les dommages aux ouvrages

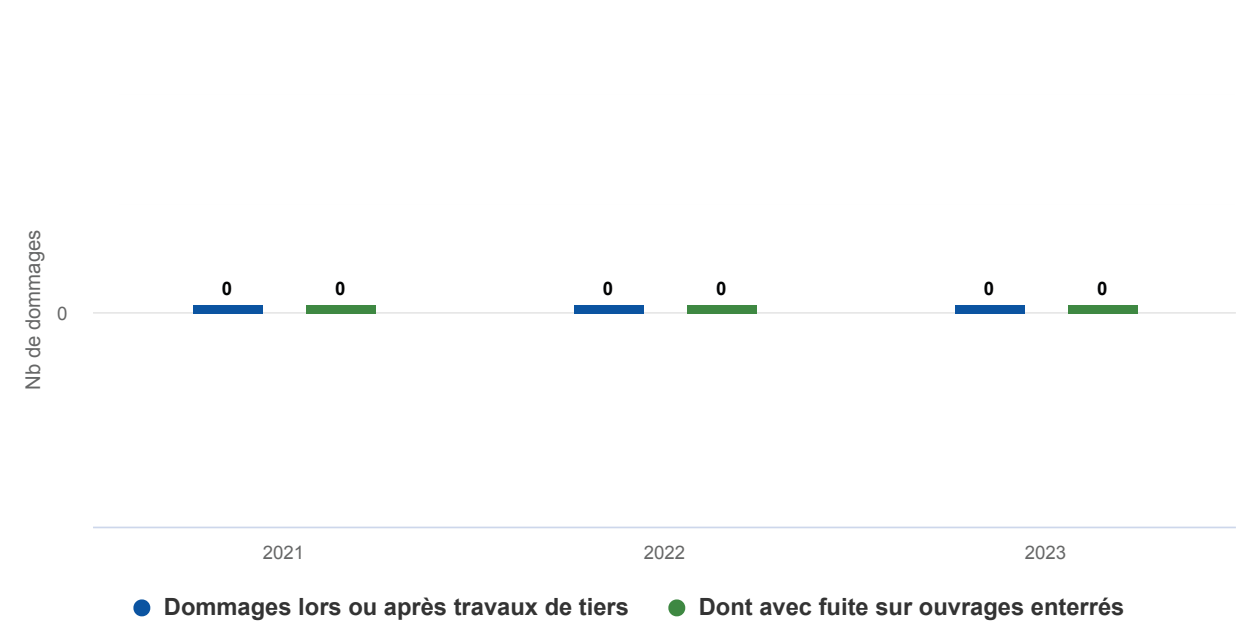
Quand un ouvrage de distribution de gaz est endommagé, les impacts sont multiples : sécurité des intervenants et potentiellement des tiers, aléas, retards et surcoûts pour le chantier, coupures d'alimentation en gaz des clients et nuisances environnementales.

Poursuivre la réduction des endommagements est une ambition qui doit être partagée par chaque intervenant.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution du nombre de dommages aux ouvrages



Dommages

	2021	2022	2023
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	0	0	0
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	11	10	10
Taux	0,00%	0,00%	0,00%

Le taux correspond au nombre de «Dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés» sur le nombre de «DICT avec présence d’ouvrage GRDF»

Dommages aux ouvrages : mesure de dissuasion et de prévention dans le Pas-de-Calais

Depuis novembre 2020, une nouvelle procédure a été mise en oeuvre. Son objectif est de tracer les écarts constatés, rappeler la réglementation et le décret «Anti-endommagement» et proposer des actions d’accompagnement et de sensibilisation.

32 dommages (vs. 44 en 2022) ont donné lieu à la rédaction d’une déclaration de sinistre notable (DSN) auprès de la DREAL HDF.

La DSN est rédigée dans les cas suivants :

- Pas de DICT pour le chantier,
- Absence de plans sur le terrain,
- Absence de marquage-piquetage des ouvrages gaz,
- Terrassement à la pelle mécanique dans le fuseau d’incertitude des ouvrages gaz.

De plus, GRDF rédige systématiquement un courrier envoyé à l’entreprise, ainsi qu’à la maîtrise d’oeuvre du projet.

D'autres actions notables sont mises en oeuvre :

- Facturation du dommage auprès de notre Agence Contentieux,
- Amélioration de la cartographie en continu via l'envoi d'un plan suite aux réparations effectuées (ouvrage identifié et visible),
- Visite post-incident dans les 48 à 72h qui suivent le dommage,
- Organisation en lien avec l'Observatoire Régional DT/DICT Hauts de France des rencontres régionales dédiées à la réglementation des travaux à proximité des réseaux au Louvre-Lens le 13 avril 2023
- Accompagnement des Entreprises TP sur le périmètre du Pas-de-Calais (ex : RAMERY, EIFFAGE, NGE, Balestra) : 12 journées de sensibilisation en 2023, 380 salariés sensibilisés
- Réalisation de visites de chantiers tiers : plus de 1100 visites réalisées en 2023, il s'agit du 3^{ème} département le plus visité de France

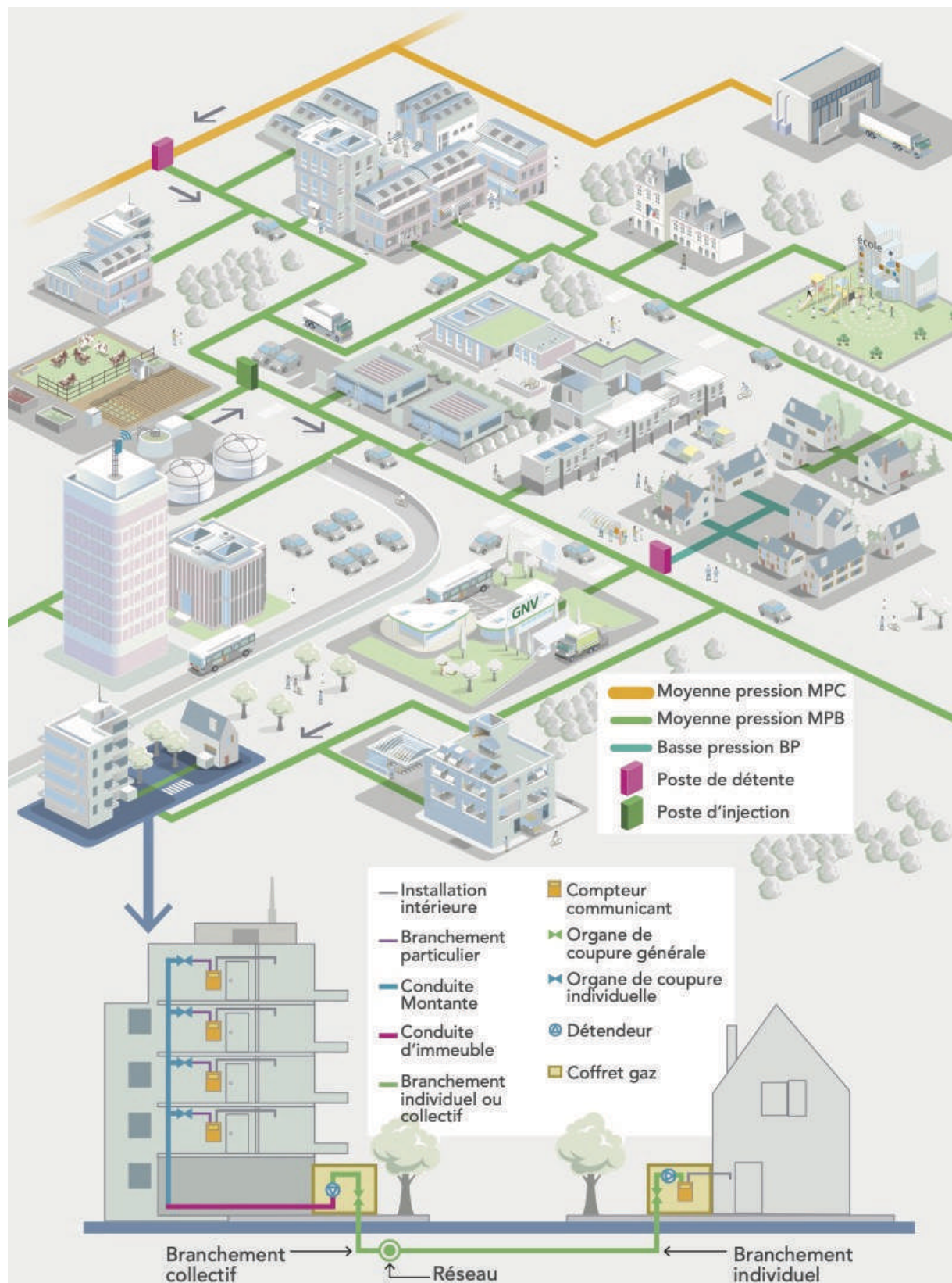


03

Le patrimoine de votre concession

3.1	Vos ouvrages	52
3.2	Les chantiers	59
3.3	Les investissements	61
3.4	La valorisation de votre patrimoine	66

3.1 Vos ouvrages



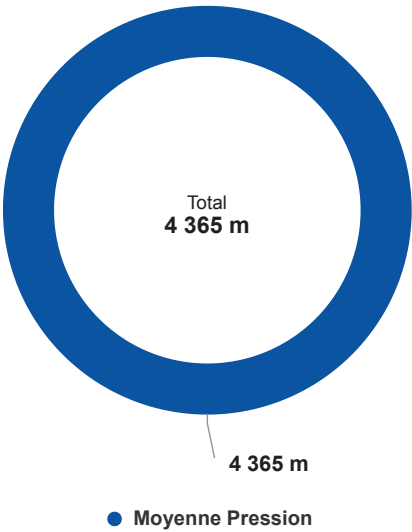
L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

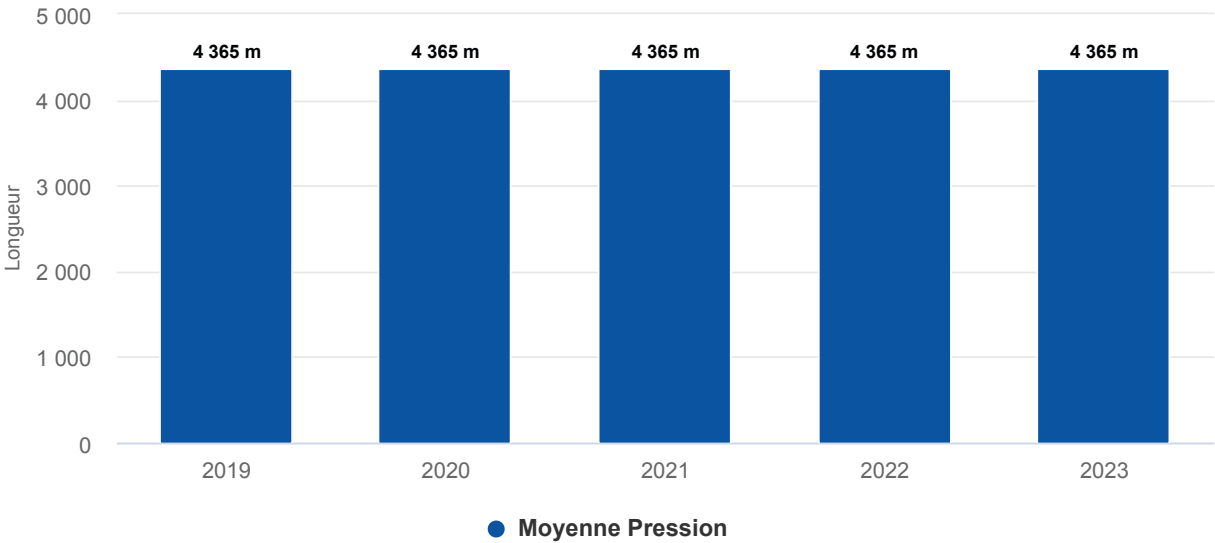
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2023,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2023



Évolution des canalisations par pression



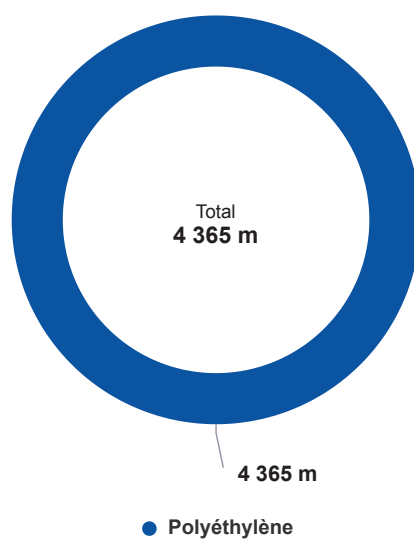
Le patrimoine de votre concession

L'inventaire des canalisations par type de matière

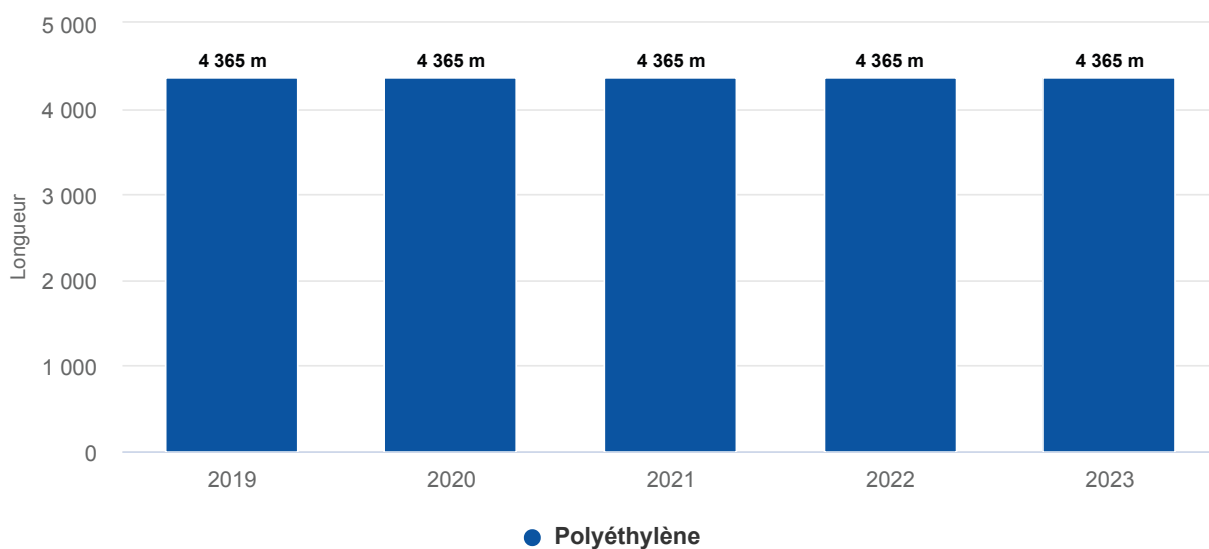
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2023,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2023



Évolution des canalisations par matière



L'inventaire des ouvrages

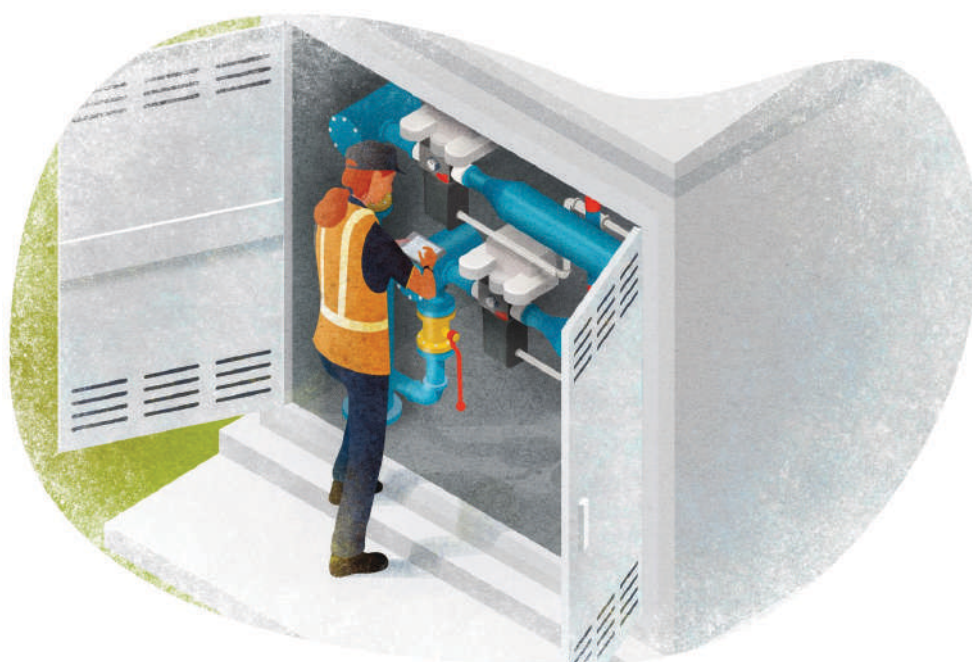
Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage.
Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2021	2022	2023
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinetts de réseau utiles à l'exploitation	0	0	0
Branchements collectifs	0	0	0

Inventaires autres ouvrages

	2021	2022	2023
Conduites d'immeuble	0	0	0
Conduites montantes	0	0	0
Branchements individuels	38	39	39



L'amélioration des bases de données techniques des ouvrages gaz

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).

Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses

Le patrimoine de votre concession

et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout ouvrage créé, renouvelé ou déposé fait l'objet d'une mise à jour coordonnée dans l'inventaire technique et l'inventaire comptable.

L'écart cumulé en nombre et en valeur absolue pour les branchements collectifs mesuré sur chaque commune sur le stock à fin 2023 est de 1,49% entre les deux bases patrimoniales.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives.

En 2023, sur votre concession un acte de mise à jour de la cartographie a été réalisé.

GRDF améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Échelle ».

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

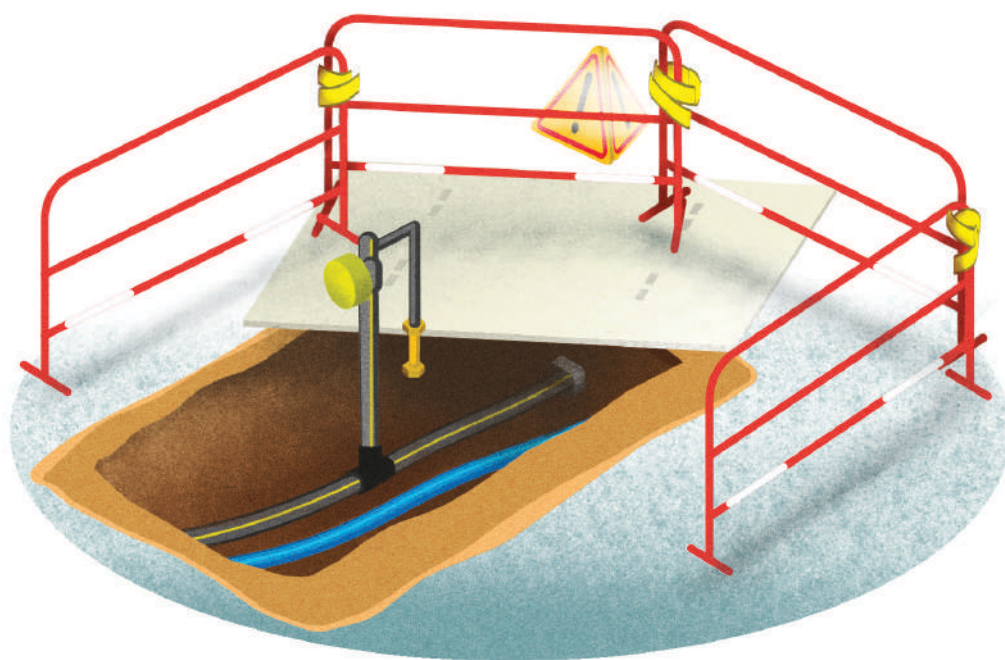
Les deux indicateurs « Connaissance des branchements individuels (report sur le plan) » (n° 4) et « Connaissance des branchements collectifs (report sur plan) » (n° 6), jusqu'à présent calculés à la maille nationale, sont depuis cette année calculés à la maille de chaque contrat.

Au national en 2023, l'indice de connaissance du patrimoine est de 90.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2023
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	1
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	5
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	5
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		93



3.2 Les chantiers

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- Les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV
 - Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.
 - Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.
 - Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.
- Les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages...)
 - Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans le réseau de transport.

GRDF adapte ses métiers pour permettre l'injection de 100% de gaz vert d'ici 2050. GRDF entreprend ainsi la définition d'un modèle d'exploitation du réseau visant à faciliter l'injection et l'acheminement des gaz verts, en prenant en compte les besoins des parties prenantes et en assurant un haut niveau de performance et de sécurité. En particulier, cela nécessite de gérer les interfaces avec les producteurs pour l'adaptation de l'injection en fonction de la pression sur le réseau et la modulation de la production de gaz vert, mais aussi avec les consommateurs prépondérants pour leurs prévisions de consommation.

En 2023, il n'y a pas eu de chantier de raccordement ou de transition écologique sur votre réseau.

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, ou à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2023, il n'y a pas eu de chantier de modification d'ouvrages à la demande de tiers sur votre réseau.

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2023, il n'y a pas eu de chantier d'adaptation ou de modernisation sur votre réseau.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



3.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, les investissements de GRDF ont atteint 967 M€ en 2023.

Près de la moitié des investissements totaux est consacrée à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Un tiers environ est dédié aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

2023 est marquée par la finalisation du programme intensif de pose de compteurs communicants. Les investissements de modernisation du réseau enregistrent un nouvel accroissement. Le développement du biométhane et du GNV se poursuit, malgré un ralentissement conjoncturel lié aux conditions économiques des projets de méthanisation qui n'ont évolué qu'en juin 2023 avec les tarifs d'achat en guichet ouvert et qui seront complétés début 2024 par les tarifs d'achat en guichet fermé (appel d'offres) et la mise en place des Certificats de Production de Biogaz (les fournisseurs d'énergie seront incités financièrement à justifier un volume de Certificat de Production de Biogaz proportionnel à leur volume de gaz acheminé pour leur clients résidentiels et tertiaires). Dans la continuité de l'année 2022, les raccordements de clients affichent un retrait, après une année 2021 portée par les conversions fioul-gaz.

Le Projet Changement de Gaz en région Hauts-de-France

Le gisement de Groningue aux Pays-Bas alimente en gaz B (gaz à bas pouvoir calorifique) la majeure partie de la région Hauts-de-France et quelques communes de Seine Maritime. Les Pays-Bas ont décidé de stopper à horizon 2029 les exportations de gaz B.

Le Projet Changement de Gaz est spécifique aux consommateurs alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B), visant à vérifier la compatibilité de leurs installations afin de les alimenter en gaz H (gaz à haut pouvoir calorifique).

Les investissements relatifs au programme Changement de Gaz représentent environ 80 M€, 90% étant associés à des travaux sur les réseaux et 10% étant relatifs aux systèmes d'information. Les travaux sur les réseaux réalisés dans le cadre du projet correspondent principalement à des renouvellements de branchements (75%) et réseaux associés si nécessaire, des renouvellements de points de livraison et de postes de détente réseau ainsi que des changements de détendeurs en pied de CI/CM.

**Votre concession
est en phase
d'inventaire**

Le patrimoine de votre concession

En 2023, votre concession est dans la première phase du projet Changement de Gaz. La première phase de la conversion consiste en une phase d'inventaire visant à identifier l'ensemble des appareils gaz présents chez les clients de la zone à convertir.

CHANGEMENT DE GAZ

Planning de conversion par secteur dans les Hauts-de-France

Les phases d'adaptation ont lieu à une période différente selon le secteur concerné et débutent 2 ans avant la conversion.

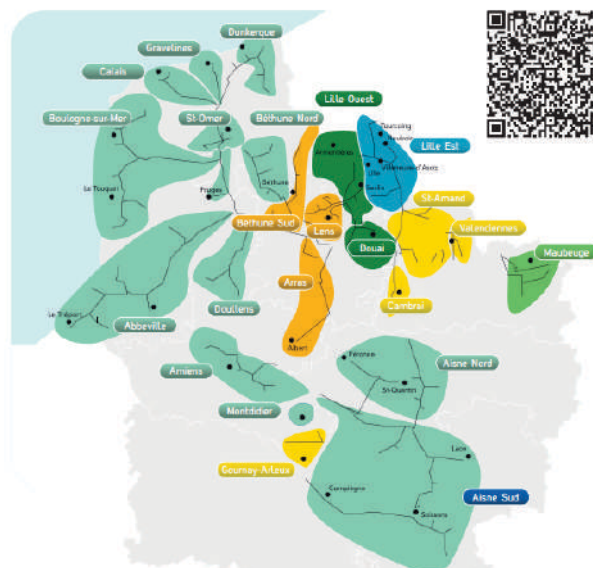
Légendes

Zones converties



Année de conversion

2024 2027
2025 2028
2026



Carte suivant planning prévisionnel janvier 2024, susceptible d'évoluer.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! Quel que soit votre fournisseur.

GRDF - 6, rue Condorcet - 75009 PARIS - S.A au capital de 1 835 695 000 € - RCS PARIS 444 786 511

01/2024 - Crédits photos : © Grégory Buerjel - Réalisation : TATANICA

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants, le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'accompagnement de la transition écologique (développement des gaz verts notamment), à l'exploitation et à la sécurité. Ainsi, sur la période ATRD6, en moyenne 290 millions d'euros sont consacrés aux investissements de raccordements et transition écologique et plus de 350 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clefs de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (conduites, branchements, postes de détente...). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2023.

Ils sont présentés en trois grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...)
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, permet de distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Les tableaux présentent les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine, l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Le patrimoine de votre concession



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	22 945	26 829	3 209
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	21 916	26 878	2 894
Premier établissement	21 916	26 878	2 894
Branchements	21 916	26 878	2 894
Branchements - Individuels	21 916	26 878	2 894
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	1 030	-49	315
Compteurs et postes clients	1 030	-49	315
Compteurs	430	-49	315
Postes clients et équipements de télérelevé	600	0	0

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	2 935	128	3 209
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	1 841	479	2 894
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	2 441	128	2 894
COMPTAGE	1 095	-351	315
Projet Compteurs Communicants Gaz	495	0	315
Postes de livraison clients	600	-351	0

Les investissements : flux de dépenses de l'année par famille d'ouvrage

	2021	2022	2023
TOTAL	2 935	128	3 209
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	1 841	479	2 894
Premier établissement	9 944	26 878	2 894
Branchements (P)	9 944	26 878	2 894
Branchements - Individuels (P)	9 944	26 878	2 894
Renouvellement	-8 104	-26 399	
Conduites de distribution (R)	-8 104		
Branchements (R)		-26 399	
Branchements - Individuels (R)		-26 399	
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	1 095	-351	315
Compteurs et postes clients	1 095	-351	315
Compteurs	495	0	315
Postes clients et équipements de télérelevé	600	-351	

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

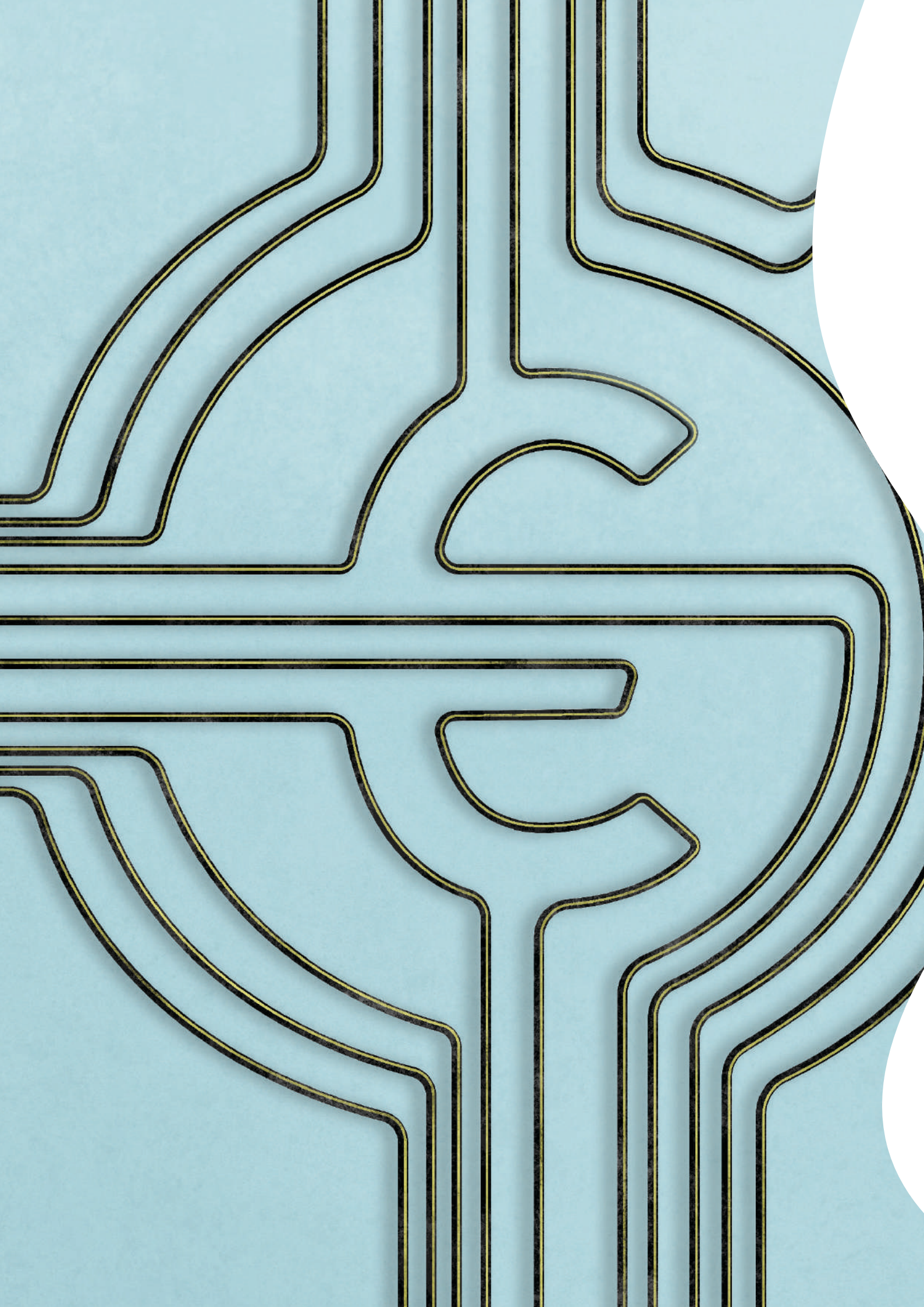
Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2023.

La valeur nette comptable (VNC) à fin d'année est la valeur initiale financée par GRDF diminuée des amortissements comptables.

Valorisation du patrimoine (en euros)

	Valeur initiale nette financée par GrDF	Valeur initiale financée par le concédant	Valeur initiale financée par un tiers (aménageur, promoteur)	Valeur Initiale totale	Valeur nette comptable à fin d'année
TOTAL	215 462	187 155	16	402 633	362 968
Ouvrages réseau et branchements	212 356	187 155	16	399 527	360 393
Canalisation de distribution	158 051	187 155	0	345 206	310 685
Branchements	54 306	0	16	54 322	49 708
Branchements individuels	54 306	0	16	54 322	49 708
Ouvrages interfaces utilisateurs	3 106	0	0	3 106	2 574
Compteurs et postes clients	3 106	0	0	3 106	2 574
Compteurs	2 506	0	0	2 506	2 105
Postes clients et équipements de télérelevé	600	0	0	600	469





04 Le compte d'exploitation

4.1	Le tarif de distribution de votre concession	70
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	71
4.3	Les recettes	73
4.4	Les charges	75

4.1 Le tarif de distribution de votre concession

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1^{er} juillet de chaque année. La grille applicable du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 sur votre concession est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 4 MWh/an	46,84 €	37,80 €		
T2	de 4 à 300 MWh/an	157,41 €	10,16 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	1 104,54 €	7,30 €		
T4	> 5 000 MWh/an	18 265,59 €	0,99 €	242,29 €	121,08 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	43 510,59 €	120,80 €	79,31 €

4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Note sur les données 2022

La mission de contrôle sur la méthode d'élaboration des comptes d'exploitation des concessions réalisée par le Commissaire aux Comptes de GRDF sur les données publiées dans le CRAC 2022 a mis en lumière une anomalie significative sur les recettes d'acheminement. Cette anomalie a été causée par un problème informatique de synchronisation des tables utilisées par l'outil de GRDF en charge du calcul des recettes d'acheminement, et ne remet pas en cause la méthodologie retenue. Compte tenu de l'ampleur de l'anomalie (à la maille France, sous-estimation des recettes d'acheminement d'environ 55 M€), GRDF a décidé, afin de vous communiquer des données cohérentes, de corriger également les données de l'année 2022. Ainsi, les montants affichés dans le CRAC 2023 pour l'année 2022 peuvent être différents des montants 2022 publiés dans le CRAC 2022.

Quelques ajustements mineurs ont également été apportés sur d'autres données économiques.

Le compte d'exploitation synthétique

Le compte d'exploitation synthétique reflète le résultat obtenu par le distributeur au périmètre de la concession.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2021	2022	2023
RECETTES D'ACHEMINEMENT	6 650	9 395	8 539
Part Abonnement	2 756	4 442	3 847
Part Consommation	3 719	4 642	4 450
Part Commissionnement	174	310	241
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	2 861	9 504	10 458
Charges d'exploitation brutes	12 582	9 537	10 509
Recettes liées aux prestations complémentaires	-9 721	-33	-50
CHARGES D'INVESTISSEMENT	9 036	6 005	6 061
Charges liées aux investissements de la concession	8 428	5 398	5 454
Charges liées aux investissements du réseau d'amenée	607	607	607
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	-5 247	-6 113	-7 981
Dont impact climatique	96	-555	-534

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées sur le réseau de distribution

Les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre du fait des variations du nombre de clients, de l'évolution de leurs équipements et surtout de leur comportement (sobriété), et de l'impact du climat. Ces deux derniers éléments de variation sont prépondérants par rapport aux deux autres. Depuis 2022, les efforts accrus en termes de maîtrise de l'énergie et de sobriété ont permis de réduire les consommations de gaz sur le réseau de distribution d'un peu plus de 10%. S'agissant de l'impact des aléas climatiques, entre les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées peuvent varier de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- Des données météorologiques quotidiennes,
- Des températures de référence,
- Des variables climatiques : prise en compte des habitudes des clients, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- Des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaires/industriels, effet des années bissextiles.

2023 a été une année plus chaude que la référence, avec un écart positif de 1°C en moyenne au niveau national.

Ce modèle de calcul statistique simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation à « climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.

4.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2021	2022	2023
PRODUITS	16 371	9 429	8 590
Recettes liées à l'acheminement du gaz	6 650	9 396	8 539
Recettes liées aux prestations complémentaires	9 721	33	51
Prestations ponctuelles	735	33	51
Prestations récurrentes	13	0	0
Raccordements et autres travaux	8 974	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour la très grande majorité des clients, dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Avec l'achèvement du déploiement intensif des compteurs communicants en 2023, la méthode d'élaboration des recettes d'acheminement repose donc désormais en quasi-totalité sur les consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

Ces principes s'appliquent également dans le cas d'une concession non péréquée permettant l'acheminement du gaz naturel vers une autre concession non péréquée.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)			
	2021	2022	2023
TOTAL	12 582	9 537	10 509
Main d'œuvre	5 948	2 470	4 677
Achats de matériel, fournitures et énergie	328	644	741
Sous-traitance	1 414	1 574	1 831
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	1 964	2 125	351
Impôts et taxes	61	70	47
Autres charges d'exploitation	2 867	2 654	2 863
Dont immobilier	124	168	164
Dont informatique, poste et telecom	224	212	198
Dont assurances	162	150	22
Dont communication et animation de la filière gaz	678	29	369
Dont charges d'acheminement depuis un réseau amont	1 460	1 694	1 698
Dont commissionnement	174	310	242
Dont autres	45	92	170

Principes généraux

GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession.

Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Les clefs opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clefs opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clef financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Le compte d'exploitation

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clefs opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clef pour 2023.

Type d'agence	Affecté directement	Clef Opérationnelle	Clef Patrimoniale	Clef Financière	Total
Locale	0,0%	10,4%	7,2%	4,5%	22,1%
Régionale	2,5%	9,4%	16,7%	6,1%	34,7%
Nationale	5,1%	1,9%	27,9%	1,7%	36,6%
Siège	0,0%	0,8%	3,6%	2,2%	6,6%
Total	7,6%	22,5%	55,4%	14,5%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	8 428	5 398	5 454
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	8 282	5 229	5 277
Canalisation de distribution	7 671	3 512	3 512
Branchements	611	1 716	1 765
Branchements individuels	611	1 716	1 765
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	146	170	177
Compteurs et postes clients	146	170	177
Compteurs	102	110	117
Postes clients et équipements de télérelevé	44	60	60

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont calculées selon la répartition des ouvrages mutualisés au prorata des PDL de chaque concession.

Les montants de charges calculés correspondent à l'amortissement linéaire des actifs immobilisés selon leur durée de vie économique, en ne prenant en compte que la valeur financée par GRDF.

Les charges d'investissements liées au réseau amont, qui apparaissent dans le compte d'exploitation synthétique de la concession, correspondent aux charges associées aux investissements réalisés par GRDF pour construire le réseau d'amenée ou pour réaliser un poste transport. Les montants de cette ligne comptabilisent chaque année 1/30^{ème} du montant net financé par GRDF sur les investissements amont et ce à partir de l'année de mise en gaz du contrat de concession.

Les charges d'investissement affichées dans le compte d'exploitation synthétique de la concession n'intègrent aucune rémunération des montants investis par GRDF, contrairement à ce qui est fait dans les CRAC des concessions relevant du tarif péréqué ATRD défini par la CRE.

Évolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Dans le cadre de l'ATRD6, la CRE a décidé de réduire la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Cette décision concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée réglementaire d'amortissement entraîne une augmentation des charges d'investissement sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente.

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

Faits marquants 2023

- **Zoom sur les charges de redevances**
- Une erreur d'imputation s'est glissée dans le tableau des charges d'exploitation du CRAC concernant les dépenses de redevance versées en 2023. En effet, dans l'outil de suivi, les redevances de la DSP de Richebourg ont été saisies sur le contrat historique de la FDE62. Le montant des redevances de Richebourg est détaillé ci-après :

Le compte d'exploitation

	2021	2022	2023
R1	1 743	1 794	1 891
RODP	221	331	351
TOTAL	1 964	2 125	2 242

- **Charges d'exploitation**

L'augmentation des charges d'exploitation s'explique principalement par la hausse des coûts de maintenance, notamment ceux liés à la surveillance des réseaux, ainsi que par une augmentation des charges de pilotage associés.

- **Charges d'investissement**

Les charges d'investissement feront l'objet d'une analyse ad-hoc.





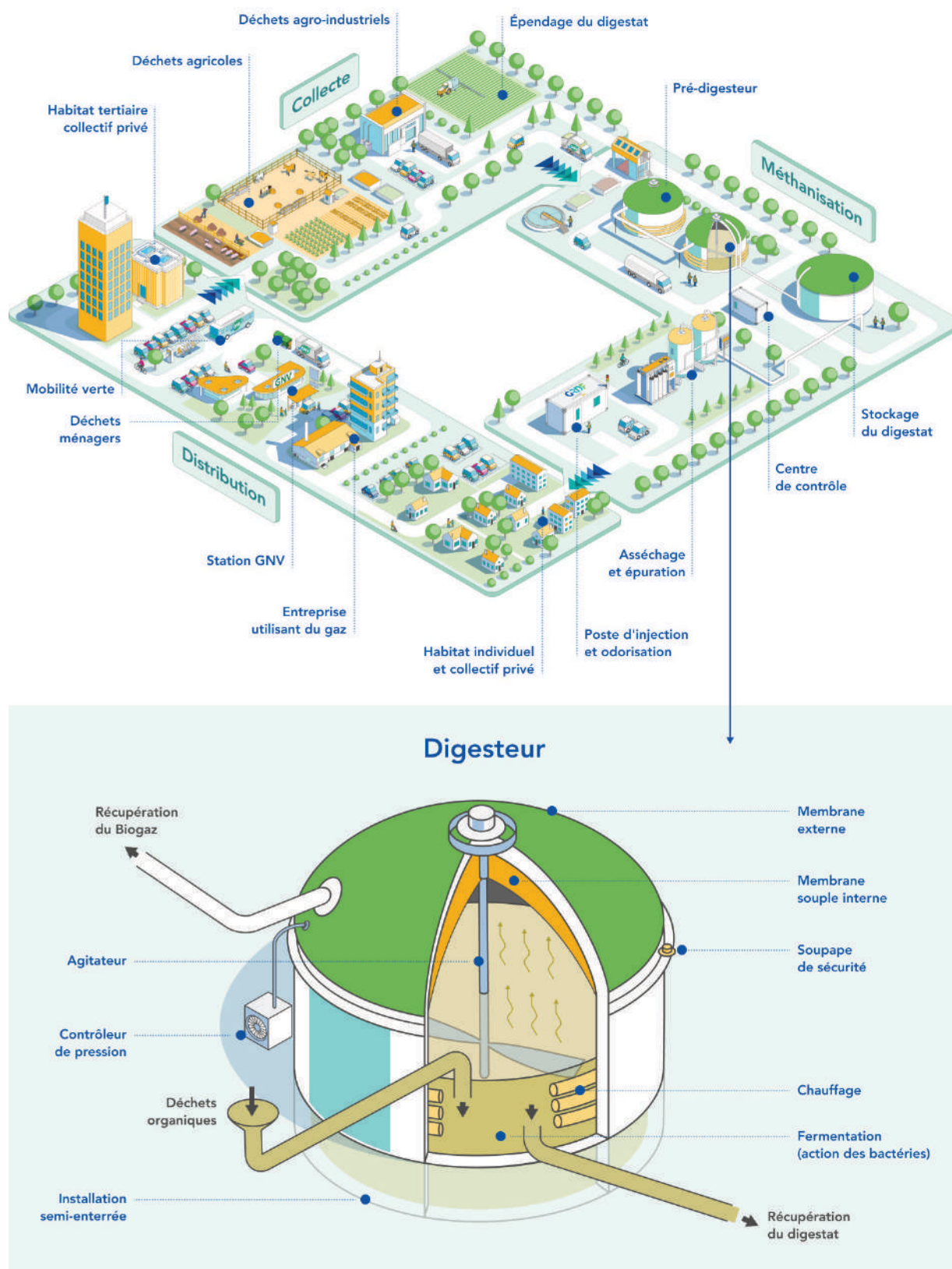
05 La transition écologique

5.1	Le gaz vert	82
5.2	La mobilité durable	88
5.3	Sobriété énergétique	90
5.4	Responsabilité sociétale de l'entreprise	92

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le réseau de distribution, outil de décarbonation des

territoires.

Avec une infrastructure fiable, souple, résiliente et dense en Hauts-de-France, GRDF s'engage auprès des collectivités pour capitaliser ce patrimoine et réussir la décarbonation du Territoire.

Intégrer les Gaz Verts dans les réseaux: Avec 91 sites de méthanisation en région au 31 décembre 2023, la capacité de production de gaz vert locale atteint 2 TWh, soit l'équivalent de la consommation en chauffage de 350 000 logements neufs. Ces sites permettent d'éviter chaque année l'émission de près de 400 000 tonnes de CO₂ (ce qui correspond à plus de 7 millions d'allers-retours Lille/Paris en voiture).

Et demain, grâce à de nouveaux modes de production locaux (gazéification hydrothermale, pyrogazéification, méthanation, hydrogène), les gisements français permettront de produire jusqu'à 320TWh/an de gaz vert pour décarboner 100% de nos besoins à horizon 2050. GRDF accompagne l'intégration de ces nouvelles énergies dans les réseaux de distribution.

L'essor du biométhane en Hauts-de-France

Cartographie des unités de méthanisation par injection dans les réseaux de gaz - Etat au 01/04/2024.



Au 1er avril 2024, 94 unités de méthanisation basées en Hauts-de-France injectent du gaz vert dans les réseaux de gaz (82 raccordées au réseau GRDF et 12 sur le réseau GRT). Production : 2 TWh.

Source : ODR - opendata réseaux énergies

Le Pas-de-Calais, territoire d'excellence dans la production de gaz vert : engageons GRDF et le Pas-de-Calais pour un avenir durable !

Le Pas-de-Calais se distingue désormais comme l'un des principaux départements producteurs d'énergie verte, avec 19 sites d'injection de biométhane opérationnels sur le réseau de distribution de GRDF en 2023 (dont 3 nouveaux sites mis en service cette année), permettant une production totale de 466 GWh/an. Cette avancée significative renforce la capacité à répondre aux besoins énergétiques locaux tout en réduisant

l'empreinte carbone.

Ces progrès démontrent clairement le potentiel de développement considérable dans la région du Pas-de-Calais, notamment grâce aux ressources agricoles et industrielles disponibles, ainsi qu'à la contribution essentielle des collectivités locales à travers la valorisation des boues de STEP et des biodéchets.

Pour concrétiser l'engagement en faveur de la transition énergétique et atteindre les objectifs ambitieux de performance énergétique pour 2030 (20 % de gaz vert) et 2050 (100 % de gaz vert), il est crucial de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

Le réseau de distribution de gaz se prépare à accueillir l'hydrogène

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de nombreux atouts : il peut être produit à partir de nombreuses sources d'énergies primaires renouvelables (EnR) ou bas-carbone, ainsi que stocké et transporté sur de grandes distances grâce notamment à des réseaux de distribution.

En complément du biométhane, il pourrait apporter de la flexibilité au système énergétique français et augmenter l'intégration des EnR.

La plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène, qui apparaît comme une solution complémentaire au biométhane et à l'électricité pour décarboner certains secteurs industriels, la mobilité lourde, voire certaines typologies de bâtiments.

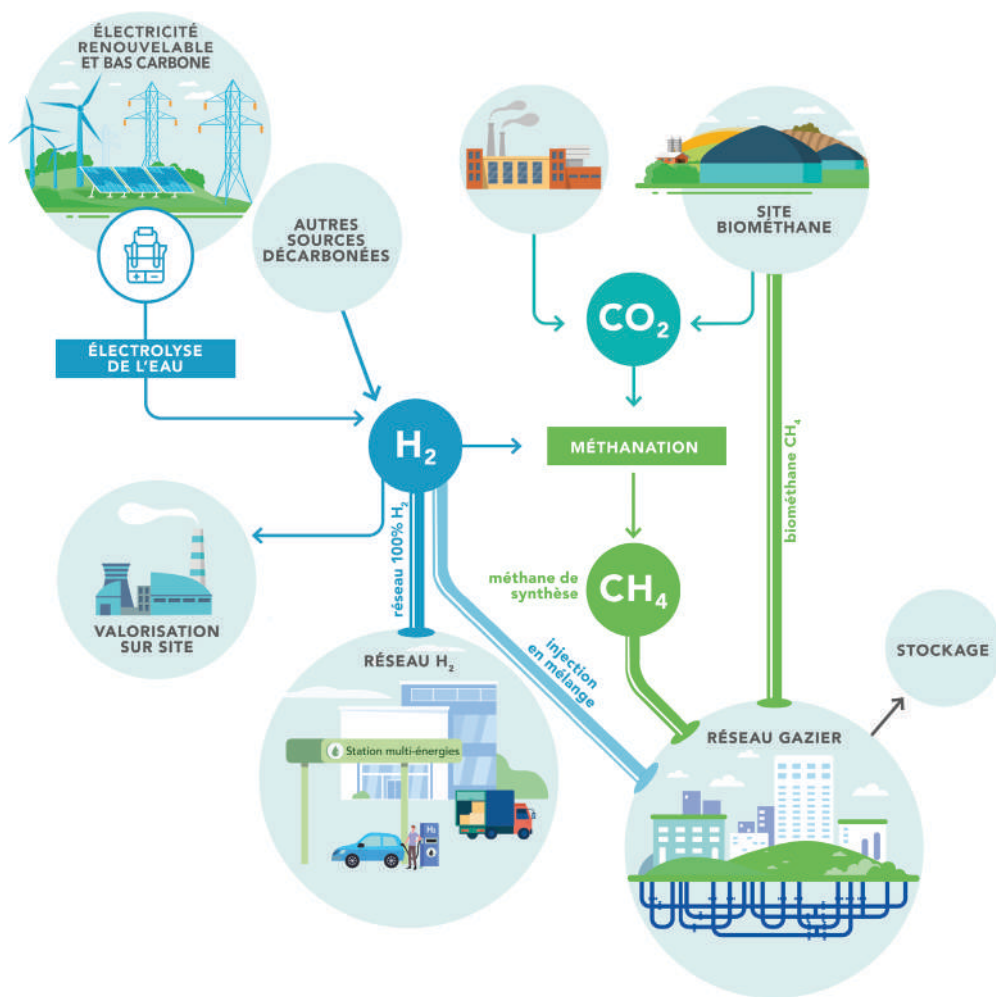
La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène et a annoncé des subventions à hauteur de 10 milliards d'euros sur 10 ans, avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse. Cette stratégie est en cours de révision et devrait mettre plus en valeur le besoin de développement d'infrastructures et l'intérêt d'une part d'importation d'hydrogène bas carbone pour couvrir l'ensemble des besoins projetés.

La conviction de GRDF est que les réseaux de distribution seront un accélérateur du développement de l'hydrogène, offrant une solution sûre, compétitive, à faible impact environnemental et sans nuisance pour acheminer l'hydrogène vers les clients plus diffus, au sein des écosystèmes territoriaux. Les premiers résultats de R&D et le benchmark international montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution du gaz avec l'hydrogène, ouvrant ainsi des perspectives pour des réseaux neufs ou de la conversion à moindre coût.

GRDF se prépare d'ores et déjà à accueillir ce nouveau gaz, en réponse aux attentes des collectivités et des clients désireux d'inclure la brique hydrogène à leur feuille de route de décarbonation. Pour cela, un plan d'action ambitieux est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2026.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100% décarboné à l'horizon 2050. Vu d'aujourd'hui, le potentiel de production d'hydrogène est de 100 TWh à cette échéance.

Selon France Hydrogène, la filière représente à date plus de 5 800 emplois en France et a un potentiel de 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030.



5.2 La mobilité durable

Le BioGNV/GNV, une solution de mobilité durable à l'échelle des territoires

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. Le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 39 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 279 GWh.

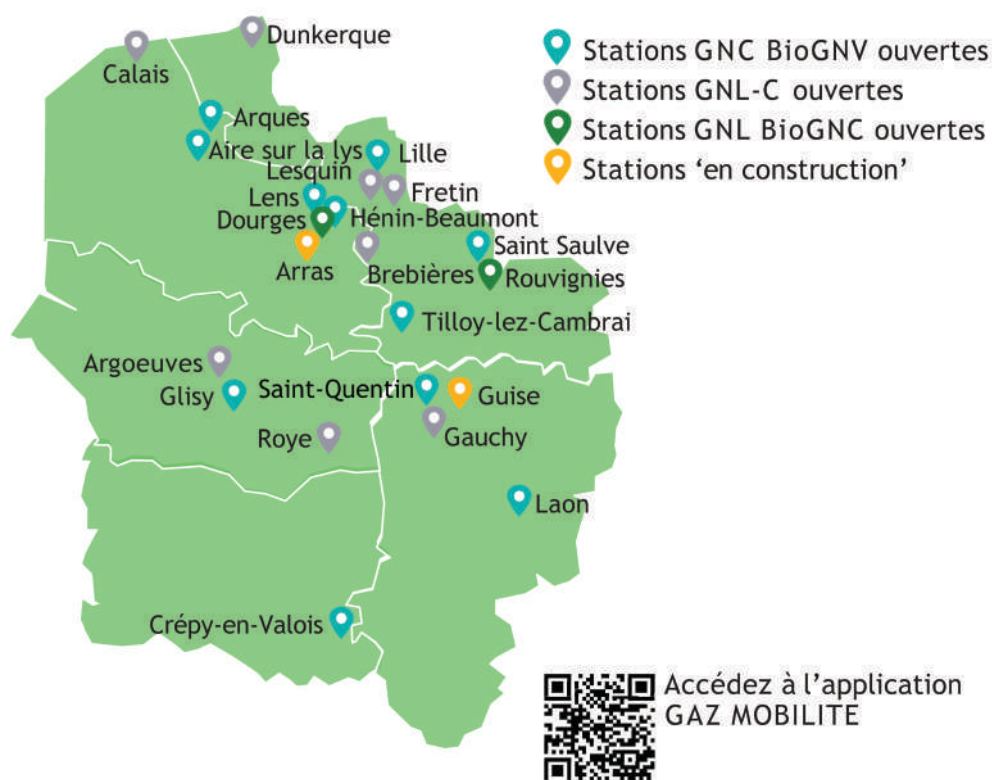
La mobilité durable dans les Hauts-de-France

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires. La région Hauts-de-France a mis en place une politique de développement durable en favorisant le Gaz Naturel Véhicule (GNV). Plusieurs collectivités de la région ont ainsi équipé leur flotte de bus au GNV, telles que la MEL, Arras, Amiens, Beauvais, Boulogne sur Mer, Cambrai, Compiègne, Douai, Dunkerque, Valenciennes, ainsi que le département de l'Aisne.

Le GNV et le BioGNV contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, aussi bien sur les NOx que sur les particules fines. A ce titre, les véhicules gaz se sont vu attribuer la vignette Crit'Air 1, quelle que soit la génération du véhicule. Sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée. Rouler

au BioGNV permet de réduire les émissions de CO₂ de 80%. Par ailleurs, une récente étude de l'IFPEN montre qu'en Analyse du Cycle de Vie, c'est-à-dire en intégrant la fabrication et la destruction du véhicule, les véhicules BioGNV présentent un meilleur bilan carbone que les véhicules électriques. En 2023, le taux d'incorporation du bio est de 39,2% dans la mobilité au GNC.

Rouler au BioGNV, c'est aussi promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. GRDF accompagne les collectivités dans leur projet de conversion au gaz de leur flotte de véhicules, de l'information à la mise en relation avec les acteurs de la filière.



5.3 Sobriété énergétique

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clef dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique.

Les « données énergies » (i.e. consommation de gaz, production de gaz vert, positionnement du réseau de distribution de gaz, etcetera), croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour identifier les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions correspondants

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

GRDF accompagne la maîtrise de la demande en énergie des clients particuliers

GRDF, en tant que principal distributeur de gaz en France, contribue activement à la maîtrise de la demande en énergie. Il joue ce rôle, attribué à ce jour, aux fournisseurs d'énergies et aux autres acteurs du marché.

En accord avec la CRE et les fournisseurs, GRDF a mis en place un plan spécifique sur la maîtrise de la demande en énergie (MDE) notamment grâce aux compteurs communicants gaz. Ces compteurs peuvent aider à maîtriser la consommation grâce à une bonne exploitation des données fournies et leurs traductions en termes de consommation.

Le projet MDE pour les clients particuliers s'est déroulé en deux grandes phases. Une première phase sur l'hiver 2022-2023, où GRDF a contacté 500 000 clients propriétaires d'une maison individuelle présentant une consommation anormalement élevée pour les accompagner dans la maîtrise de leur énergie. Au total, sur les 500 000 clients contactés, 30 000 ont été accompagnés. On a pu remarquer une baisse des consommations plus importantes des clients accompagnés par rapport aux clients non accompagnés. Une seconde phase sur l'hiver 2023-2024, a permis de contacter 350 000 clients propriétaires d'un appartement dont plus de 10 000 ont été accompagnés à fin 2023. La majorité des clients interrogés ont déclaré être satisfait des échanges avec les conseillers GRDF et ont trouvé le contenu de l'échange intéressant.

Pendant la phase de l'hiver 2023-2024, dans le Pas-de-Calais, GRDF a pris contact avec 1 266 propriétaires, dont environ cinquante ont reçu un accompagnement à fin 2023.

5.4 Responsabilité sociétale de l'entreprise

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son projet d'entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

La politique RSE de GRDF est composée de 9 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : « contribuer à la transition écologique », « des gazières et des gaziers acteurs de notre exemplarité sociale et environnementale » et « une entreprise ancrée localement pour participer à la création de valeur sur les territoires ».

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- Au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement des gaz verts et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz en outil de pilotage de la transition énergétique.
- Au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

GRDF place l'exemplarité en matière de sobriété et de réduction des émissions de gaz à effet de serre au cœur de ses engagements.

Ainsi, l'entreprise s'est fixée comme ambition d'adopter une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre pour disposer d'une trajectoire de décarbonation de son empreinte carbone compatible avec l'accord de Paris correspondant à un scénario de réchauffement climatique inférieur à +2°C et s'approchant autant que possible d'un réchauffement de +1,5°C.

De plus, afin de réduire l'empreinte carbone de sa flotte, GRDF met en œuvre depuis plusieurs années un plan de verdissement qui comprend notamment le remplacement progressif des véhicules à carburant diesel par des modèles bioGNV/GNV. GRDF a également lancé un plan de sobriété énergétique de ses sites qui a permis de diminuer les consommations énergétiques de son parc immobilier d'environ 15% entre octobre 2022 et août 2023. Par ailleurs, les consommations d'énergie des bâtiments dont GRDF détient le bail et porte les contrats de fourniture d'énergie sont couverts par des contrats 100% biométhane et électricité renouvelable.

Fin 2023, GRDF s'est engagé dans une dynamique de refonte de sa politique RSE. Ce processus aboutira à l'été 2024 et permettra de tracer des lignes d'engagements renouvelées pour l'entreprise jusqu'en 2030.

Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

Représentant chaque année plus de 1,6 milliard d'euros, les achats de GRDF constituent un levier d'une importance considérable pour la transition écologique et sociale.

L'année 2023 a d'abord été marquée par la création de la fresque des achats responsables, outil de pédagogie ludique, interactif et opérationnel et le lancement d'une démarche chantiers responsables. Cette dernière a pour objectif la montée en compétence et l'outillage de tout l'écosystème achats de travaux de réseau). L'objectif est de sensibiliser ses prestataires et ses donneurs d'ordres autour de quatre domaines clefs : la réduction de l'impact carbone des chantiers grâce à une analyse en cycle de vie (ACV), la protection de l'environnement et de la biodiversité (en protégeant, par exemple, la faune locale), la promotion de l'inclusion et de l'accessibilité sociale sur les sites de construction et l'amélioration de la gestion des déchets en favorisant le recyclage ou le réemploi.

Sur le volet de l'inclusion, GRDF a alloué en 2023 plus de 3,2 millions d'euros d'achats au secteur protégé et adapté. Dans une logique de suivi et d'accompagnement des acteurs, GRDF s'est par ailleurs doté d'un tableau de bord interactif de ses dépenses inclusives et d'aide à l'identification de ces structures. En complément, de nouvelles clauses d'insertion sont intégrées dans certains contrats de travaux et services techniques.

En reconnaissance de son engagement dans la qualité de sa relation avec ses fournisseurs dans le domaine des achats, GRDF a maintenu en 2023 le label « relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR), l'unique label reconnu par l'État dans ce domaine.

L'efficacité énergétique du réseau

La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF suit l'évolution des émissions de méthane du réseau de distribution au niveau national. En 2023, celles-ci ont baissé de près de 15% par rapport à 2022 (5% entre 2021 et 2022), en ligne avec la trajectoire de réduction et les engagements de GRDF au niveau national et international en matière de réduction de ses émissions. Ces très bons résultats en progrès montrent que le plan d'action volontaire de GRDF et des pouvoirs publics produit ses effets, s'appuyant en particulier sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de terrassement.

Par ailleurs, GRDF est membre depuis 2020 de l'« Oil & Gas Methane Partnership 2.0 » (OGMP 2.0), initiative engagée par le « Programme des Nations unies pour l'environnement » (PNUE) et la Commission européenne pour mobiliser les entreprises du secteur gazier et pétrolier dans la réduction de leurs émissions de méthane. Ce programme précise la stratégie pour atteindre les meilleurs niveaux de quantification et de suivi des émissions de méthane. En 2023, GRDF a obtenu le « Gold Standard » pour la troisième année consécutive.



06 GRDF & Vous

6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	96
6.2	Une organisation à votre service	100
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	103

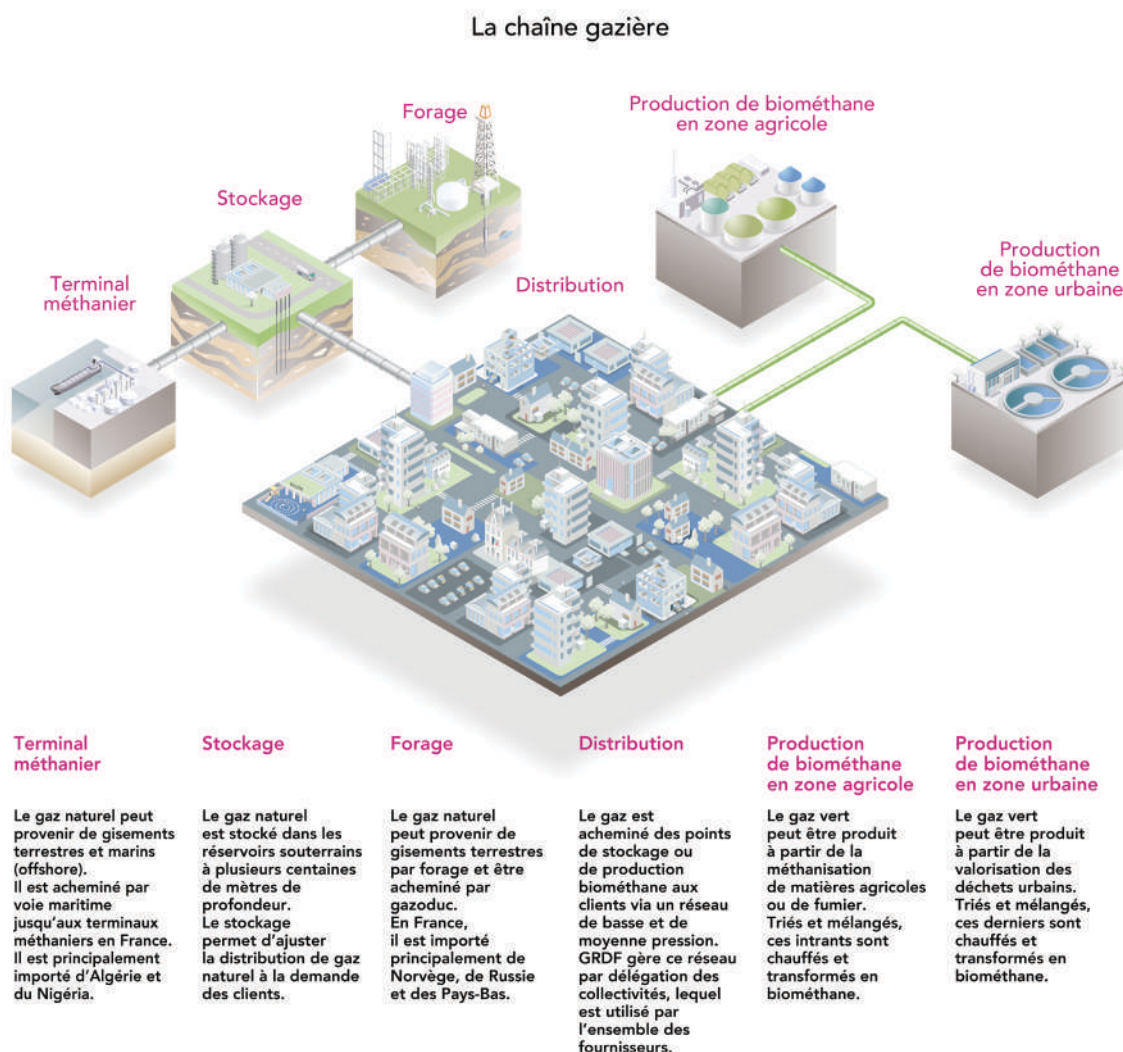


6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.



La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

- durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.
- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
 - L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de service public de GRDF

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

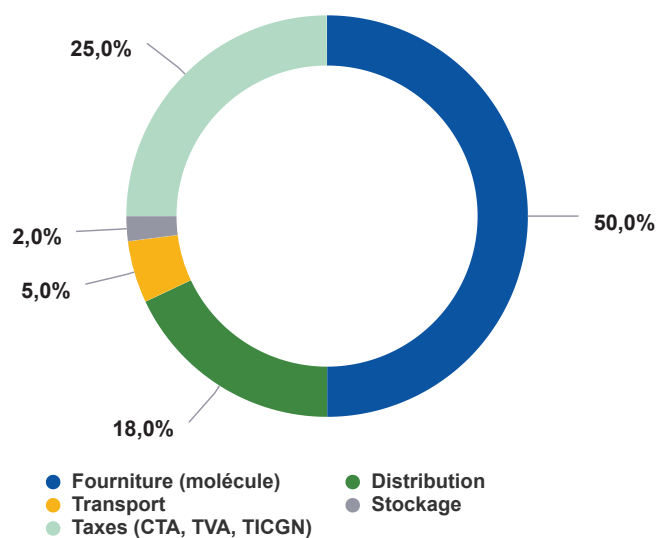


La facture type

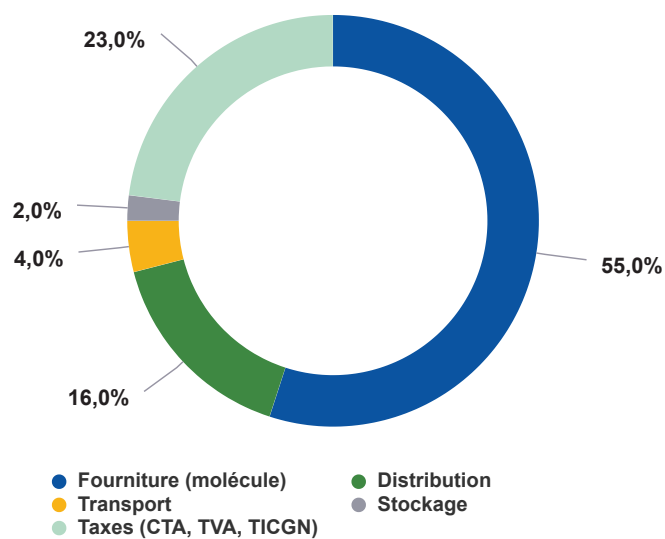
Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz au tarif réglementé en 2022 et 2023 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel au 2e trimestre 2022



Facture type d'un client résidentiel au 2e trimestre 2023



Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies



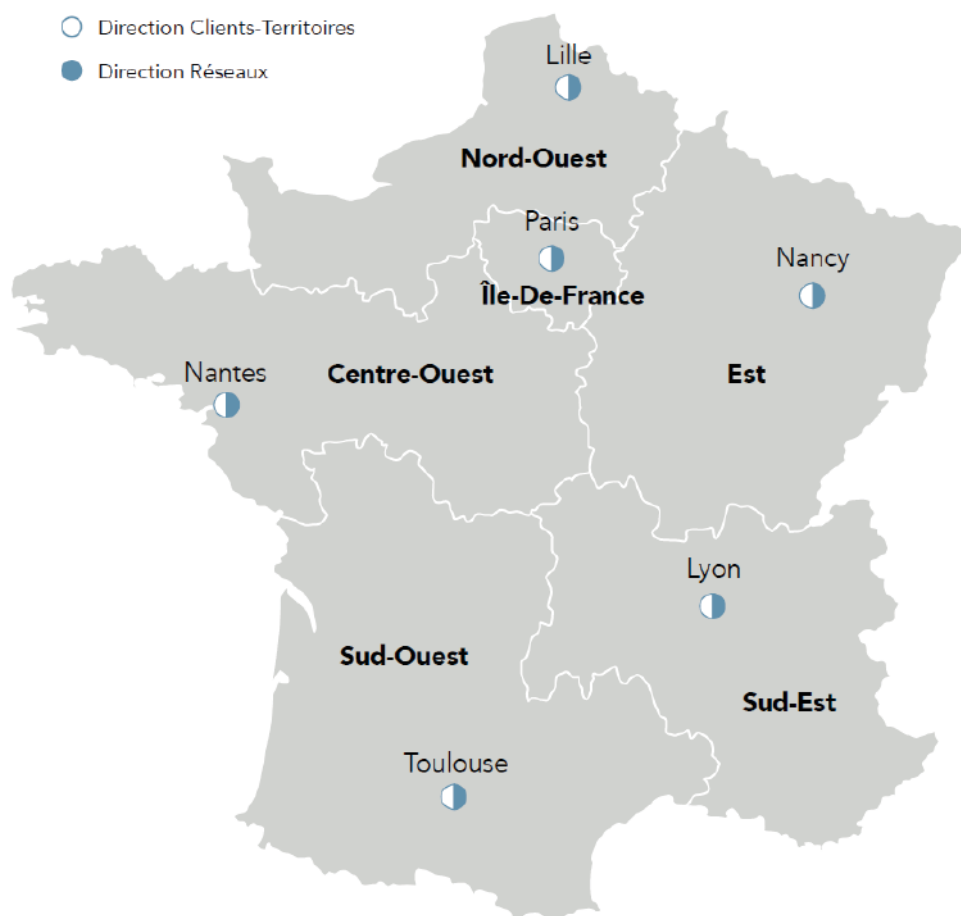
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1^{er} janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz en Europe

207 081 km

de réseau de gaz,
soit plus de 5 fois
le tour de la terre

225 TWh

de gaz
acheminé

1 milliard d'€

investis pour développer,
entretenir et exploiter
le réseau

Plus d'1 million d'€

consacré chaque jour
à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 268
collaborateurs



556
embauches
en CDI



689
alternants
vont être formés
chez GRDF



3,25
milliards d'€
de chiffre d'affaires



Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients

en France

9 584 communes

desservies par le réseau
de distribution de gaz

77 % de la population

habite une commune desservie
en gaz par GRDF

558 stations GNV

sur le réseau GRDF

**544 sites raccordés
d'injection biométhane**

exploités sur le réseau GRDF

7 TWh

de biométhane injecté
dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Le Portail Collectivités : un espace digital à votre service

Le Portail Collectivités, mis en service depuis 2021, est accessible sur grdf.fr. C'est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Enregistrer vos PCE pour suivre et maîtriser les consommations en gaz de vos bâtiments publics

En vue d'une meilleure maîtrise de vos énergies, vous pouvez enregistrer les PCE dont vous avez la gestion dans le Portail Collectivités, et en suivre les consommations gaz :

- accès à la consommation mensuelle, hebdomadaire, ou journalière par PCE
- comparaison avec la consommation de l'année précédente ou la consommation de référence
- gestion de seuils de consommation
- export des données

Cartographier les réseaux d'énergie d'aujourd'hui et de demain pour planifier la transition énergétique

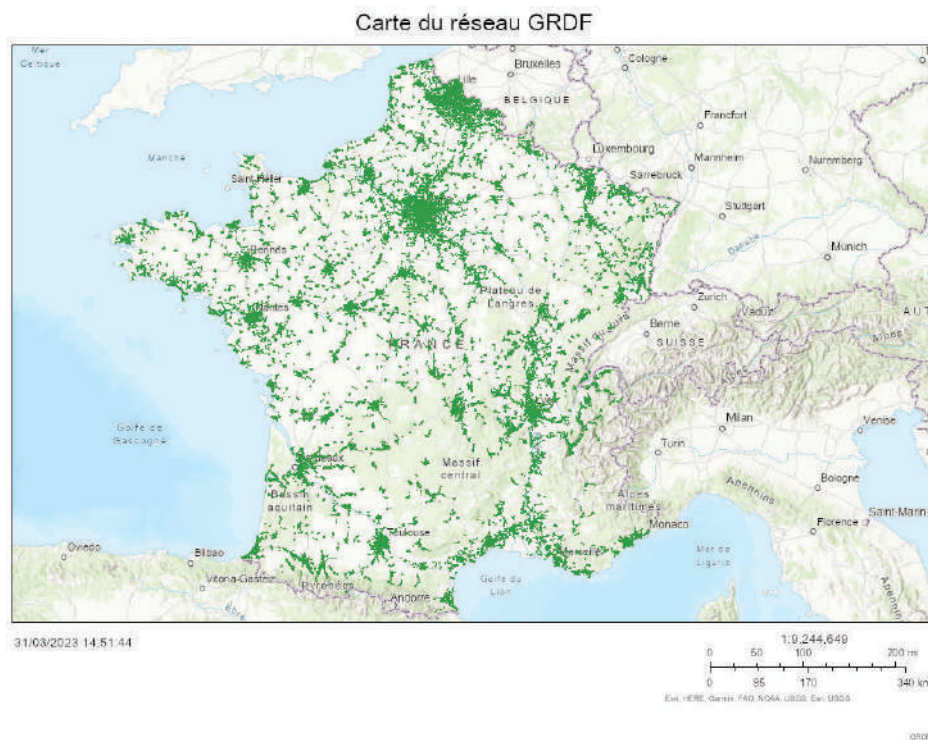
Pour répondre aux enjeux des collectivités, GRDF met à votre disposition la cartographie moyenne échelle de vos réseaux :

- en version détaillée sur le Portail Collectivités pour les autorités concédantes
- en version simplifiée pour tous sur le site Open Data de GRDF (<https://opendata.grdf.fr/>)

Ces données peuvent être visualisées en ligne ou téléchargées pour les intégrer ensuite

dans vos systèmes d'informations géographiques.

Ces données restent informatives et ne peuvent être utilisées dans le cadre de travaux sur voirie : seules les informations obtenues via les plans joints aux récépissés de déclarations conformément à la réglementation "anti endommagement" font foi.



Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au poste de livraison ou, en son absence, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « branchement collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « branchement individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de cursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour les clients et les fournisseurs, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du dispositif local de mesurage ou le constitue.

Compteur domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16 m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6 m³/h) et G6 (10 m³/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16 m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16 m³/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les conditions standard de livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Vous trouverez plus d'information dans le « Catalogue des prestations de GRDF » au chapitre « Conditions générales » disponible sur le site www.grdf.fr.

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16 °C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à 0 la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4 °C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le gestionnaire du réseau de transport (GRT) communément désigné « transporteur ». Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Le GNV (gaz naturel pour véhicule) correspond à l'utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états ; liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (ilots regroupés pour l'information statistique) sont définis par l'INSEE et constituent la brique de base en matière de diffusion des données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques, démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

PCE

Point de Comptage et d'Estimation (PCE)

Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au gestionnaire du réseau de distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises, bâtiments tertiaires...).

Réseau BP

Le Réseau BP (basse pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (moyenne pression de type a). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibars et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le réseau MPB (moyenne pression de type b). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (moyenne pression de type c). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2023

FDE62 DSP RICHEBOURG

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : AUDE DALLE, EMILIO SOBA, VALENTINE THOMAS

Date de création : juin 2024
Compte rendu d'activité créé par la Solution PADDIX® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr







Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1835 695 000 euros.
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

